### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

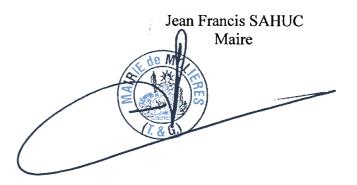
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de Molières

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le

Jeudi 25 JUILLET 2019 à 20H30, Salle du Conseil Municipal (étage mairie)

Je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.



### QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

N°1	Information sur les décisions
N°2	Budget général – Admissions en non valeur
N°3	Budget assainissement – Admissions en non valeur
N°4	Budget général – Décision modificative N° 2
N°5	Subventions aux associations – 3ème tranche 2019
Nº6	Mise à disposition de personnel auprès du LEC
N°7	Suppression d'emplois permanents
N°8	Modification d'un poste d'Adjoint Technique Principal
N°9	Création d'un poste permanent d'adjoint technique
N°10	Fixation du nombre et de la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CCQC
N°11	Déclassement et aliénation d'une partie du chemin rural « de Molières à Mirabel »
N°12	RPQS Assainissement non collectif de la CCQC
N°13	RPQS Gestion des déchets de la CCQC
N°14	Détection et géo référencement des réseaux sensibles – convention avec le SDE82

#### Questions diverses:

Vitesse de circulation dans le hameau de Saint Amans

#### Commune de MOLIERES

Canton de QUERCY-AVEYRON - Arrondissement de MONTAUBAN - Département de TARN ET GARONNE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire du 25 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juillet 2019 à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales du 18 juillet 2019, sous la présidence de M. SAHUC Etaient présents : 11

SAHUC Jean Francis, NOYER Roland, COURDESSES Danielle, SBARDELLINI Marie-Pierre, COURDESSES Roland, FERRER Marie-Hélène, KIEFFER ANDURAND Josiane, LAVERGNE Pierre, CAMMAS Pierre, BELREPAYRE Rémi, VALETTE Michèle. Etaient excusés: 1

GUGLIELMET Jérôme

Etaient absents: 02

GEFFRÉ Laurent, LAFLORENTIE Claire.

Pouvoir - Les conseillers ci-après ont donné leur mandat : 1

CHALVET Martine à BELREPAYRE Rémi

Un scrutin a eu lieu, Mme KIEFFER ANDURAND Josiane, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter la question 15 « Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet lié à un accroissement temporaire d'activité ». L'ensemble des conseillers municipaux ayant donné leur accord, l'ordre du jour est modifié en conséquence.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 06 juin 2019, il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir en approuver la teneur.

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## DÉLIBERATION N° 190725\_01 DU 25 JUILLET 2019

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE

L2122-22 DU CGCT - N° 2019-19 à N° 2019-22 (5-4-1)

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Molières N° 180125\_06 en date du 25 Janvier 2018 prise en application de cet article ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal;

Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

N° de la Décision	<u>Date</u>	Objet de la Décision
DDM2019_023	12/04/2019	Animation et gestion d'un ALSH et d'un ALAE communaux - Choix du prestataire.
DDM2019_024	14/06/2019	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien cadastré F995, 997, 998, 999 - Décision de non préemption.
DDM2019_025	24/06/2019	Réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages – lot N°8 – Avenant N°2 de plus-value.
DDM2019_026	18/07/2019	Réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages – lot N°9 – Acceptation et agrément de Sous-traitance SCPI.
DDM2019_027	19/07/2019	Réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages – lot N°9 – Acceptation et agrément de Sous-traitance TUBAGE 31.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal prennent acte des décisions énoncées ci-dessus.

082-218201135-20190611-DDM2019\_23-AU Regu le 13/06/2019

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

#### COMMUNE DE MOLIERES

### **DÉCISION DU MAIRE**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### DÉCISION Nº DDM2019-023

OBJET: ANIMATION ET GESTION D'UN ALSH ET D'UN ALAE COMMUNAUX DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020. CHOIX DU PRESTATAIRE (1-1-2)

#### Le Maire de Molières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à L. 2121-34 relatifs aux fonctionnements du Conseil Municipal et les articles L. 2122-21 à L. 2122-23 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune.

Vu la délibération N°180125\_06 en date du 25 Janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal de Molières confère à Monsieur le Maire certaines délégations prévus par l'article L. 2122-22 susvisé.

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret 2018-1225 du 24 Décembre 2018.

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence lancé selon le mode de procédure adaptée de services.

CONSIDÉRANT que l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud a été la seule à proposer une offre.

#### DECIDE:

#### Article 1er:

Le marché public d'animation et de gestion de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Molières est attribué à Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud – 7 Rue Paul Mesplé – 31100 TOULOUSE, pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Août 2020, pour un montant total TTC de 60 331.96 euros.

082-218201135-20190611-DDM2019\_23-AU Regu le 13/06/2019

#### Article 2:

Le montant de la participation de la collectivité fera l'objet d'une facturation mensuelle du mois de Septembre 2019 au mois d'Août 2020 inclus, selon l'échéancier joint avec la première facture de Septembre 2019.

#### Article 3:

La dépense sera inscrite au budget général, exercices 2019 et 2020, de la commune de Molières et imputée sur l'article 611 «Contrats de prestations de services ».

#### Article 4:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune, régulièrement publié et sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne au titre du contrôle de légalité.

#### Article 5:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et / ou de sa publication.

Fait à MOLIÈRES, le 11 Juin 2019.

Le Maire Jean Francis SAHUC



082-218201135-20190614-DDH2019\_24-AU Regu le 14/06/2019

20190108

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

#### **COMMUNE DE MOLIERES**

## **DÉCISION DU MAIRE**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DÉCISION Nº DDM2019\_024

OBJET: DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER D'UN BIEN CADASTRÉ F 995, 997, 998 et 999 – DECISION DE NON PREEMPTION (2-3)

#### Le Maire de Molières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à L. 2121-34 relatifs aux fonctionnements du Conseil Municipal et les articles L. 2122-21 à L. 2122-23 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Molières approuvé par délibération N° 170727\_02 en date du 27 juillet 2017 ;

Vu la délibération N°180405-25 du 5 Avril 2018 approuvant la modification simplifiée N°1 du PLU pour rectification d'erreur matérielle ;

Vu la délibération N°170928\_06 du 28 septembre 2017 instaurant un droit de préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbanisme (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération N°180125\_06 en date du 25 Janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal de Molières confère à Monsieur le Maire certaines délégations prévus par l'article L. 2122-22 susvisé.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue par la commune le 14 Juin 2019 présentée par Maître Jean-Baptiste GIUNTINI, notaire à Montauban, portant sur les parcelles cadastrées F 995, 997, 998 et 999, d'une superficie totale de 3 043 m², situées lieu-dit Lavalade, propriété de Mmes ROUGET Nicole et Catherine.

CONSIDÉRANT que la commune ne porte pas de projet d'intérêt public dans ce secteur.

#### **DECIDE:**

#### Article 1er:

La commune de Molières ne fait pas usage de son droit de préemption sur les parcelles cadastrées F 995, 997, 998 et 999, d'une superficie totale de 3 043 m², situées lieu-dit Lavalade, propriété de Mmes ROUGET Nicole et Catherine.

#### Article 2:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune, régulièrement publiée et sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne au titre du contrôle de légalité.

#### Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et / ou de sa publication.

Fait à MOLIÈRES, le 14 Juin 2019.

Le Maire Jean Francis SAHUC

082-218201135-20190624-DDH2019\_25-AU

Recu le 25/06/2019

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

#### **COMMUNE DE MOLIERES**

## **DÉCISION DU MAIRE**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DÉCISION Nº DDM2019 025

OBJET: REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX EN SALLE MULTI USAGES – LOT 8 – AVENANT N°2 DE PLUS-VALUE (1-1-3)

#### Le Maire de Molières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à L. 2121-34 relatifs aux fonctionnements du Conseil Municipal et les articles L. 2122-21 à L. 2122-23 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune.

Vu la délibération N°180125\_06 en date du 25 Janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal de Molières confère à Monsieur le Maire certaines délégations prévus par l'article L. 2122-22 susvisé.

Vu la décision N°DDM2018\_019 en date du 10 Juillet 2018 attribuant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages. Vu la décision N°DDM2018\_023 en date du 28 Août 2018 attribuant le lot N°6 du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages.

Vu le code des marchés publics, notamment les articles 1, 20 et 28.

Vu le décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

CONSIDÉRANT l'attribution du lot N°8 « Électricité, courants forts et faibles », du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages, à l'entreprise ATOME ÉLECTRICITÉ − 87 Avenue d'Irlande − 82000 MONTAUBAN pour un montant HT de 38 980.00 € soit 46 776.00 € TTC.

CONSIDÉRANT la décision N°DDM2019\_017 en date du 28 Mars 2019 validant l'avenant N°1 de plus-value d'un montant de 664.00 € HT soit 796.80 € TTC, attribué à l'entreprise ATOME ÉLECTRICITÉ – 87 Avenue d'Irlande – 82000 MONTAUBAN.

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'installation informatique.

CONSIDÉRANT la proposition présentée par l'entreprise ATOME ÉLECTRICITÉ.

#### **DECIDE:**

082-218201135-20190624-DDM2019\_25-AU

Regu le 25/06/2019

20190109

#### Article 1:

L'avenant N°2 relatif au lot N°8 « Électricité, courants forts et faibles », du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages, attribué à l'entreprise ATOME ÉLECTRICITÉ – 87 Avenue d'Irlande – 82000 MONTAUBAN est validé.

Le montant de la prestation fournie est modifié comme suit :

- Ajouté :Informatique+ 490.00 ∈ HT- Ajouté :Onduleur+ 226.00 ∈ HT- Ajouté :Prises traiteur+ 1 069.30 ∈ HT- Supprimé :Peintures mats- 1 069.30 ∈ HT

D'où un montant de plus-value : 716.00 € HT soit 859.20 € TTC.

#### Article 2:

Le nouveau montant total du lot 8 incluant l'avenant N°2 est fixé à 40 360.00 euros HT soit 48 432.00 euros TTC.

#### Article 3:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune, régulièrement publié et sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne au titre du contrôle de légalité.

#### Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et / ou de sa publication.

Fait à MOLIÈRES, le 24 juin 2019.

Le Maire Jean Francis SAHUC

082-218201135-20190718-DDM2019\_26-AU Regu le 18/07/2019

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

#### COMMUNE DE MOLIERES

### **DÉCISION DU MAIRE**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DÉCISION Nº DDM2019\_026

OBJET: REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX EN SALLE MULTI USAGES – ACCEPTATION ET AGREMENT DE SOUS-TRAITANCE (1-7)

#### Le Maire de Molières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à L. 2121-34 relatifs aux fonctionnements du Conseil Municipal et les articles L. 2122-21 à L. 2122-23 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune.

Vu la délibération N°180125\_06 en date du 25 Janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal de Molières confère à Monsieur le Maire certaines délégations prévus par l'article L. 2122-22 susvisé.

Vu la décision N°DDM2018\_019 en date du 10 Juillet 2018 attribuant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages.

Vu la décision N°DDM2018\_023 en date du 28 Août 2018 attribuant le lot N°6 du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages.

Vu le code des marchés publics, notamment les articles 1, 20 et 28.

Vu le décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'entreprise GCM – 375 Avenue d'Espagne – 82 000 MONTAUBAN, attributaire du lot N°9 – plomberie sanitaire CVC - du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages, de faire sous-traiter la partie « calorifuge, réseau chauffage et plomberie en chaufferie » des prestations à sa charge.

CONSIDERANT les informations et renseignements justifiant de l'aptitude et des capacités du sous-traitant à exercer l'activité professionnelle indiquée.

#### **DECIDE:**

#### Article 1:

La déclaration de sous-traitance DC4 constituant acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement, présentée par l'entreprise GCM – 375 Avenue d'Espagne – 82 000 MONTAUBAN, attributaire du lot N°9 – plomberie sanitaire CVC - du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages, est validée. L'entreprise sous-traitante SCPI – 13 bis Rue de l'Industrie – 66 240 SAINT ESTEVE, représentée par son gérant M. Victor GOMES, est acceptée et agréée.

082-218201135-20190718-DDM2019\_26-AU Regu le 18/07/2019

## 20190110

L'entreprise GCM, attributaire du lot sus-cité, reste entièrement responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché confié.

#### Article 2:

Le prix de la prestation sous-traitée correspondant à la partie « calorifuge, réseau chauffage et plomberie en chaufferie » est fixé à 2 000.00 euros HT soit 2 400.00 euros TTC.

#### Article 3:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune, régulièrement publié et sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne au titre du contrôle de légalité.

#### Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et / ou de sa publication.

Fait à MOLIÈRES, le 18 Juillet 2019.

Le Maire Jean Francis SAHUC

082-218201135-20190719-DDM2019\_27-AU Regu le 19/07/2019

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

#### **COMMUNE DE MOLIERES**

### **DÉCISION DU MAIRE**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DÉCISION Nº DDM2019\_027

OBJET: REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX EN SALLE MULTI USAGES – LOT N°9 - ACCEPTATION ET AGREMENT DE SOUS-TRAITANCE (1-7)

#### Le Maire de Molières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à L. 2121-34 relatifs aux fonctionnements du Conseil Municipal et les articles L. 2122-21 à L. 2122-23 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune.

Vu la délibération N°180125\_06 en date du 25 Janvier 2018 par laquelle le Conseil Municipal de Molières confère à Monsieur le Maire certaines délégations prévus par l'article L. 2122-22 susvisé.

Vu la décision N°DDM2018\_019 en date du 10 Juillet 2018 attribuant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages.

Vu la décision N°DDM2018\_023 en date du 28 Août 2018 attribuant le lot N°6 du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages.

Vu le code des marchés publics, notamment les articles 1, 20 et 28.

Vu le décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'entreprise GCM – 375 Avenue d'Espagne – 82 000 MONTAUBAN, attributaire du lot N°9 – plomberie sanitaire CVC - du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages, de faire sous-traiter la partie « fourniture et pose de conduits de fumée » des prestations à sa charge.

CONSIDERANT les informations et renseignements justifiant de l'aptitude et des capacités du sous-traitant à exercer l'activité professionnelle indiquée.

#### **DECIDE:**

#### Article 1:

La déclaration de sous-traitance DC4 constituant acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement, présentée par l'entreprise GCM – 375 Avenue d'Espagne – 82 000 MONTAUBAN, attributaire du lot N°9 – plomberie sanitaire CVC - du marché de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi usages, est validée. L'entreprise sous-traitante TUBAGE 31 – Miniparc 3 – CS 67624 – 478 Rue de la Découverte – 31 676 LABEGE CEDEX, est acceptée et agréée.

082-218201135-20190719-DDH2019\_27-AU

Regu le 19/07/2019

## 20190111

L'entreprise GCM, attributaire du lot sus-cité, reste entièrement responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché confié.

#### Article 2:

Le prix de la prestation sous-traitée correspondant à la partie « fourniture et pose de conduits de fumée » est fixé à 1 700.00 euros HT soit 2 040.00 euros TTC.

#### Article 3:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune, régulièrement publié et sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne au titre du contrôle de légalité.

#### Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et / ou de sa publication.

Fait à MOLIÈRES, le 19 Juillet 2019.

Le Maire Jean Francis SAHUC



## DÉLIBERATION N° 190725\_02 DU 25 JUILLET 2019

## BUDGET GÉNÉRAL – ADMISSIONS EN NON VALEUR (7-1-2)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la présentation de demandes d'admission en non valeur n° 3644230511 déposée par Monsieur Christophe GUERIN, Inspecteur des Finances Publiques de Lafrançaise – Molières ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques dans les délais réglementaires sans aucun résultat;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

#### **EXPOSÉ**

Monsieur Christophe GUERIN - Inspecteur des Finances Publiques - présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 8 750.30 €, réparti sur 115 titres de recettes émis entre 2008 et 2015, sur le Budget Général. (Selon détail en annexe 1)

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3644230511.

#### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'admettre en non valeur une partie des titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes d'admissions en non-valeur. Ces admissions en non-valeur sont listées en annexe 2 pour un montant global de 7 197.30 € sur le Budget Général.

Dit que les titres non retenus en non-valeur doivent continuer à faire l'objet de toutes poursuites visant à recouvrer les créances.

Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Général 2019, à l'article 6541 – Créances admises en non valeur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce résultant des présentes décisions. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Liste 3644230511

Date	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
2015	R-3-1	-	50.6	Poursuite sans effet
2015	R-2-1			Poursuite sans effet
2015	R-1-1			Poursuite sans effet
	R-4-1	†	The second secon	Poursuite sans effet
	T-228	7		Poursuite sans effet
2015	T-364			Poursuite sans effet
2015	T-278	-		Poursuite sans effet
2015	T-308	•		Poursuite sans effet
2015	T-259	*( !		Poursuite sans effet
2015	T-340			Poursuite sans effet
2015	T-190			Poursuite sans effet
2015				Poursuite sans effet
2015 1		61		
2014				Poursuite sans effet
			-	Poursuite sans effet
2011 F				Poursuite sans effet
2011 F	17			oursuite sans effet
2010 F				Poursuite sans effet
2010 F	- 41			oursuite sans effet
2014 F				oursuite sans effet
2014 F			71,4 F	Poursuite sans effet
2014 R	and the second s			Poursuite sans effet
2014 R	The second secon			oursuite sans effet
2013 R			54,6 P	oursuite sans effet
2010 R			44,1 P	oursuite sans effet
010 R			50,4 P	oursuite sans effet
009 R			54,6 P	oursuite sans effet
010 R			52,5 P	oursuite sans effet
011 R			52,5 P	oursuite sans effet
009 R			44,4 P	oursuite sans effet
010 R			58,8 Pc	oursuite sans effet
011 R-			18,9 Pc	oursuite sans effet
010 R-			42 Pc	oursuite sans effet
009 R-			51,8 Pc	oursuite sans effet
209 R-			49,95 Pc	oursuite sans effet
209 R-			66,6 Pc	oursuite sans effet
008 R-			87,98 Pc	oursuite sans effet
008 R-				oursuite sans effet
7 800				oursuite sans effet
	1-21		86,95 Po	ursuite sans effet
15 R-2	2-18		94,3 Po	ursuite sans effet
15 R-3			81,4 Po	ursulte sans effet
12 R 1			16,8 Po	ursuite sans effet
12 R-4			14,7 Po	ursuite sans effet
09 R-1				ursuite sans effet
09 R-2				ursuite sans effet
13 T-2				ursuite sans effet
13 T-3				ursuite sans effet
13 T-2				ursuite sans effet
15 T-4	-			rsuite sans effet
13 T-3	05			rsuite sans effet



## Liste 3644230511

2013   T-243   200   Poursuite sans   2011   R-1-30   1.4   Poursuite sans   2011   R-2-33   25   Poursuite sans   2011   R-3-33   25   Poursuite sans   2011   R-4-36   34,5   Poursuite sans   2011   R-5-29   37,8   Poursuite sans   2013   R-1-31   39,9   Poursuite sans   2015   T-404   2015   T-404   2015   T-404   2015   T-410   2014   R-4-33   2014   R-33   2015   T-410   2014   R-33   2014   R-33   2014   R-341   2014   R-4-41   2014   R-2-40   2014   R-2-40   2014   R-3-45   2014   R-3-45   2011   R-3-45   2011   R-3-45   2011   R-3-45   2011   R-3-45   2011   R-3-38   2013   R-3-38   2014   R-3-46   37,8   Poursuite sans   2015   R-5-40   37,8   Poursuite sans   2014   R-3-50   37,8   Poursuite sans   2015   R-5-40   37,8   Poursuite sans   2014   R-3-50   37,8   Poursuite sans   2015   R-3-60   37,8   Poursuite sans   2016   R-3-60   37,8   Poursuite sans   2017   R-3-60   37,8   Poursuite sans   2018   R-3-60   37,8   Poursuite sans   2019   R-3-60   37,8   Poursuit	s effet s effet s effet s effet effet effet effet effet effet effet effet effet
2011 R-2-33 2011 R-3-33 2011 R-4-36 2011 R-5-29 2013 R-1-31 2015 T-404 2015 T-404 2016 R-3-31 2017 R-3-31 2018 R-3-31 2018 R-2-28 2019 R-4-29 2019 R-4-30 2019 R-4-41 2019 R-3-41 2019 R-4-41 2019 R-4-40 2011 R-3-45 2011 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2013 R-3-38 2014 R-3-40 2013 R-3-38 2015 R-4-40 2013 R-3-38 2017 R-3-40 2018 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-41 2019 R-3-45 2010 R-3-38 2011 R-3-38 2011 R-3-38 2012 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-3-40 2013 R-3-38 2015 R-4-40 2017 R-3-40 2018 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-38 2019 R-3	s effet s effet s effet effet effet effet effet effet effet effet effet
2011 R-3-33 2011 R-4-36 2011 R-5-29 2013 R-1-31 2013 R-2-28 2015 T-404 2015 R-4-29 2014 R-3-3 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-3-45 2017 R-3-45 2017 R-3-45 2017 R-3-39 2018 R-3-38 2019 R-3-40 2019 R-3-38 2019 R-3-40 2010 R-3-38 2011 R-3-38 2011 R-3-38 2012 R-3-40 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-3-38 2015 R-3-46 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-3-38 2015 R-3-39 2017 R-3-40 2018 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-40 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-40 2019 R-3	effet effet effet effet effet effet effet effet effet effet effet
2011   R-4-36   94,5   Poursuite sans   94,5   Poursuite sans   2013   R-2-28   2015   T-404   2015   R-4-29   35,2   Poursuite sans   2014   R-3-31   2014   R-3-41   2014   R-3-41   2014   R-3-45   2011   R-4-50   2013   R-3-38   2013   R-3-38   2013   R-3-38   2014   R-3-38   2014   R-3-38   2013   R-3-38   2013   R-3-38   2013   R-3-38   2014   R-3-40   2013   R-3-38   2013   R-3-38   2014   R-3-38   2015   R-3-40   2015   R-3-38   2015   R-3-40   2015   R-3-40   2015   R-3-38   2015   R-3-38   2015   R-3-38   2015   R-3-40   2015	effet effet effet effet effet effet effet effet effet
2011 R-5-29 2013 R-1-31 2013 R-2-28 2015 T-404 2015 R-4-29 2014 R-33 2016 T-410 2017 R-3-41 2018 R-3-41 2018 R-3-41 2019 R-3-45 2019 R-4-50 2010 R-1-41 2010 R-3-38 2010 R-1-41 2011 R-3-38 2011 R-3-45 2012 R-5-39 2013 R-2-38 2014 R-3-40 2013 R-2-38 2014 R-3-40 2014 R-3-40 2013 R-3-38 2015 R-4-40 2016 R-3-40 2017 R-3-45 2018 R-3-48 2019 R-3-49 2019 R-3-69 2019 R-3-6	effet
2013 R-1-31 2013 R-2-28 2015 T-404 2015 R-4-29 2014 R-4-33 2015 T-410 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-1-46 2015 R-3-45 2011 R-3-45 2011 R-3-45 2011 R-3-45 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-3-40 2014 R-3-40 2014 R-3-40 2013 R-3-38 2014 R-3-40 2014 R-3-40 2015 R-3-40 2015 R-3-40 2016 R-3-40 2017 R-3-40 2018 R-3-38 2019 R-3-40 2019 R-3-60 2019 R-3	effet
2013 R-2-28 2015 T-404 2015 R-4-29 2014 R-4-33 2015 T-410 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-2-40 2014 R-3-45 2011 R-3-45 2011 R-4-50 2011 R-4-50 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2015 R-4-50 2016 R-3-45 2017 R-3-38 2017 R-3-38 2018 R-3-38 2019 R-3-45 2019 R-3-45 2019 R-3-45 2019 R-3-38 2019 R-3	effet effet effet effet effet effet effet effet effet
2013 R-2-28 2015 T-404 2015 R-4-29 2014 R-4-33 2015 T-410 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-2-40 2014 R-1-46 2013 R-5-39 2011 R-3-45 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-5-39 2014 R-1-41 2015 R-1-41 2016 R-1-41 2017 R-1-41 2018 R-1-41 2019 R-1	effet effet effet effet effet effet effet effet
2015 R-4-29 2014 R-4-33 2015 T-410 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-2-40 2014 R-1-46 2013 R-5-39 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-5-39 2014 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-5-39 2014 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2015 R-3-40 2016 R-3-40 2017 R-3-60 2018 R-3-60 2019 R-	effet effet effet effet effet effet
2015 R-4-29 2014 R-4-33 2015 T-410 2014 R-3-41 2014 R-3-41 2014 R-2-40 2013 R-5-39 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2013 R-2-38 2014 R-2-38 2014 R-3-45 2015 Poursuite sans of the sans	effet effet effet effet
2014 R-4-33 2015 T-410 2014 R-3-41 2014 R-4-41 2014 R-2-40 2014 R-1-46 2013 R-5-39 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2014 R-4-40 2015 R-4-40 2016 R-2-40 2017 R-3-45 2018 R-3-45 2019 R-3-45 2019 R-3-45 2019 R-3-38 2010 R-	effet effet effet
2014 R-3-41  2014 R-4-41  2014 R-2-40  2014 R-1-46  2013 R-5-39  2011 R-4-50  2012 R-5-39  2013 R-7-41  2013 R-3-45  2013 R-3-38  2013 R-4-40  2013 R-2-38  2014 R-3-45  2014 R-4-60  2015 R-4-60  2016 R-5-40  2017 R-4-60  2018 R-2-38  2019 R-3-45  2019 R-3-45  2019 R-4-40  2019 R-4-40  2019 R-4-40  2019 R-5-40	effet effet effet
2014 R-3-41 2014 R-4-41 2014 R-2-40 2014 R-1-46 2013 R-5-39 2011 R-3-45 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2014 R-2-40 2014 R-3-60 2015 R-3-60 2016 R-3-60 2017 R-3-60 2018 R-3-80 2019 R	effet effet
2014 R-2-40 2014 R-1-46 2013 R-5-39 2011 R-3-45 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-3-38 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2014 R-2-40 2014 R-3-46 2014 R-3-46 2015 R-3-40 2016 R-3-60 2017 R-3-60 2018 R-3-88 2019 R	effet
2014 R-2-40  2014 R-1-46  2013 R-5-39  2011 R-3-45  2011 R-4-50  2011 R-1-41  2012 R-5-39  2013 R-3-38  2013 R-1-41  2013 R-4-40  2014 R-2-38  2014 R-2-38  2014 R-5-40	
2014 R-1-46  2013 R-5-39  2011 R-3-45  2011 R-4-50  2011 R-1-41  2012 R-5-39  2013 R-3-38  2013 R-1-41  2013 R-4-40  2013 R-2-38  2014 R-5-40  2015 R-5-40  2014 R-5-40	CITCI
2013 R-5-39 2011 R-3-45 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-1-41 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2014 R-5-40 2015 R-5-40 2016 R-5-40 2017 R-5-40 2018 R-5-40 2018 R-5-40 2019 R	
2011 R-3-45 2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-1-41 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2012 R-5-40 2014 T-326 2014 T-326 2015 R-4-45 2016 R-3-45 2017 R-4-50 2018 R-3-45 2019 R-3-46 2019 R-3-45 2019 R-3	
2011 R-4-50 2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-1-41 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2012 R-5-40 2014 T-326 2014 T-326 2015 T,5 Poursuite sans (and the same of the	
2011 R-1-41 2012 R-5-39 2013 R-3-38 2013 R-1-41 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2012 R-5-40 2014 T-326 2014 T-326 2015 R-1-41 2017,5 Poursuite sans et al., and a sans et al.	
2012 R-5-39  2013 R-3-38  2013 R-1-41  2013 R-4-40  2013 R-2-38  2012 R-5-40  2014 T-326  2014 R-4-45	
2013 R-3-38 2013 R-1-41 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2012 R-5-40 2014 T-326 2014 R-3-38 2015 R-3-38 2016 R-3-38 2017 R-3-38 2018 R-3-38 2019 R-3-38 2019 R-3-40 2014 R-3-46 2014 R-3-46 2014 R-3-46 2014 R-3-46 2014 R-3-46 2015 R-3-38 2016 R-3-38 2017 R-3-38 2018 R-	
2013 R-1-41 2013 R-4-40 2013 R-2-38 2012 R-5-40 2014 T-326 2014 R-4-45 2015 R-1-41 35,7 Poursuite sans 6 35,7 Poursuite sans 6 42 Poursuite sans 6 37,8 Poursuite sans 6 81,2 Poursuite sans 6	
2013 R-4-40 2013 R-2-38 2012 R-5-40 2014 T-326 2014 R-4-40 2015 R-4-40 2016 R-4-40 2017 R-4-40 2018 R-4-40 2018 R-4-40 2018 R-4-40 2018 R-4-40 2019 R-5-40 2019 R-	
2013 R-2-38  2012 R-5-40  2014 T-326  2014 D-445	
2012 R-5-40 2014 T-326 37,8 Poursuite sans e 81,2 Poursuite sans e	
2014 T-326 81,2 Poursuite sans e	
2014 D. 4 45	
2014 D 2 54	
2044 D 2 49	ffet
50,4 Poursuite sans e	fet
42 Poursuite sans e	fet
12,5 Poursuite sans et	fet
30,7 Foursule sans el	
23,1 Poursuite sans el	
2012 P 2 CO	
39,9 Poursuite sans et	
	et
2015 T-438 7,5 Poursuite sans ef	et
LUU OI POUI SUITE SANS AT	et
2013 R-3-58 1,6 Poursuite sans eff	et
2015 R-4-62 132 Poursuite sans eff	et
2014 R-4-66 63 Poursuite sans eff	et
2015 R-3-70	et
2014 R-1-74	
2014 R-2-62	
2014 R-3-00 63 Poursuite sage off	et
2015 R-4-03	et
2015 R-2-60 189 3 Poursuita conc effe	1
2011 17-4-73	t
33.6 Pourcuite sons off	-
2006 R-4-04	
2009 R-4-70	
2009 R-2-70 44,4 Poursuite sans effe	

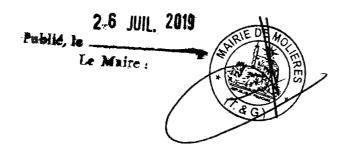
Publié, le Le Maire:

20190113

#### Liste 3644230511

2009 R-3-68	49,95 Poursuite sans effet
2008 R-3-63	44,82 Poursuite sans effet
2008 R-5-67	31,45 Poursuite sans effet
2008 R-2-63	39,84 Poursuite sans effet
2015 R-1-61	88,2 Poursuite sans effet
2015 R-2-64	74,6 Poursuite sans effet
2015 R-3-75	57,2 Poursuite sans effet
2015 R-1-63	29,4 Poursuite sans effet
2015 R-4-69	4,4 Poursuite sans effet
2014 R-5-62	109,8 Poursuite sans effet
2012 R-5-66	48,3 Poursuite sans effet
2013 R-5-69	52,5 Poursuite sans effet

TOTAL 8750,3



218201135-20190725-190725\_02-DE Resu le 26/07/2019

#### **ANNEXE 2**

2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015	Référence de la pièce R-3-1 R-2-1 R-1-1 R-4-1	Montant 50.6 34.90	Motif de la présentation  Poursuite sans effet
2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015	R-2-1 R-1-1		Poursuite sans effet
2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015	R-1-1	34.90	
2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015			Poursuite sans effet
2015 2015 2015 2015 2015 2015	I K-4-1 I	39.9	Poursuite sans effet
2015 2015 2015 2015 2015		68.2	Poursuite sans effet
2015 2015 2015 2015	T-228	277.07	Poursuite sans effet
2015 2015 2015	T-364	277.07	Poursuite sans effet
2015 2015	T-278	277.07	Poursuite sans effet
015	T-308	133.5	Poursuite sans effet
	T-259	277.07	Poursuite sans effet
	T-340	277.07	Poursuite sans effet
015	T-190	277.07	Poursuite sans effet
015	T-146	276.05	Poursuite sans effet
015	R-4-4	90.2	Poursuite sans effet
014	T-59	75	Poursuite sans effet
011	R-3-7	7.5	Poursuite sans effet
011	R-5-6	5.55	Poursuite sans effet
010	R-4-7	63	Poursuite sans effet
010	R-3-7	54.6	Poursuite sans effet
10	R-2-20	44.1	Poursuite sans effet
10	R-1-20	50.4	Poursuite sans effet
009	R-5-20	54.6	Poursuite sans effet
10	R-4-20	52.5	Poursuite sans effet
11	R-1-17	52.5	Poursuite sans effet
09	R-2-18	44.4	Poursuite sans effet
10	R-5-15	58.8	Poursuite sans effet
11	R-2-17	18.9	Poursuite sans effet
10	R-3-20	42	Poursuite sans effet
09	R-4-20	51.8	Poursuite sans effet
09	R-2-21	49.95	Poursuite sans effet
09	R-3-21	66.6	Poursuite sans effet
800	R-4-19	87.98	Poursuite sans effet
800	R-5-21	107.3	Poursuite sans effet
908	T-178	322.04	Poursuite sans effet
009	R-1-21	86.95	Poursuite sans effet
)15	R-2-18	94.3	Poursuite sans effet
15	R-3-22	81.4	Poursuite sans effet
12	R-1-24	16.8	Poursuite sans effet
12	R-4-24	14.7	Poursuite sans effet
09	R-1-34	36.75	Poursuite sans effet
09	R-2-33	32.75	Poursuite sans effet
13	T-271	200	Poursuite sans effet
13	T-345	200	
13	T-242	200	Poursuite sans effet
15	T-402	82.5	Poursuite sans effet Poursuite sans effet



Date	Référence de la pièce	Montant	Motif de la présentation
2013	T-305	200	Poursuite sans effet
2013	T-243	200	Poursuite sans effet
2011	R-1-30	1.4	Poursuite sans effet
2011	R-2-33	25	Poursuite sans effet
2011	R-3-33	81.9	Poursuite sans effet
2011	R-4-36	94.5	Poursuite sans effet
2011	R-5-29	37.8	Poursuite sans effet
2013	R-1-31	39.9	Poursuite sans effet
2013	R-2-28	21	Poursuite sans effet
2015	T-404	115	Poursuite sans effet
2015	R-4-29	35.2	Poursuite sans effet
2014	R-4-33	94.5	Poursuite sans effet
2015	T-410	65	Poursuite sans effet
2011	R-3-45	7.5	Poursuite sans effet
2011	R-4-50	7.5	Poursuite sans effet
2011	R-1-41	7.5	Poursuite sans effet
2012	R-5-39	46.2	Poursuite sans effet
2013	R-3-38	48.3	Poursuite sans effet
2013	R-1-41	35.7	Poursuite sans effet
2013	R-4-40	56.7	Poursuite sans effet
2013	R-2-38	42	Poursuite sans effet
2012	R-5-40	37.8	Poursuite sans effet
2011	R-1-45	10	Poursuite sans effet
2011	R-2-51	63	
2011	R-3-49	50.4	Poursuite sans effet Poursuite sans effet
0133	R-4-55	42	
2015	T-426	12.5	Poursuite sans effet
012	R-2-60	35.7	Poursuite sans effet
012	R-1-60	23.1	Poursuite sans effet
012	R-4-59	56.7	Poursuite sans effet
012	R-3-60	39.9	Poursuite sans effet
013	R-2-58	7.5	Poursuite sans effet
011	R-4-73	42	Poursuite sans effet
009	R-5-70		Poursuite sans effet
008	R-4-64	33.6	Poursuite sans effet
009	R-4-70	49.8	Poursuite sans effet
009		44.4	Poursuite sans effet
009	R-2-70	44.4	Poursuite sans effet
008	R-3-68	49.95	Poursuite sans effet
008	R-3-63	44.82	Poursuite sans effet
008	R-5-67	31.45	Poursuite sans effet
	R-2-63	39.84	Poursuite sans effet
)15	R-1-61	88.2	Poursuite sans effet
15	R-2-64	74.6	Poursuite sans effet
15	R-3-75	57.2	Poursuite sans effet
15	R-1-63	29.4	Poursuite sans effet
15	R-4-69	4.4	Poursuite sans effet
14	R-5-62	109.8	Poursuite sans effet
12	R-5-66	48.3	Poursuite sans effet
13	R-5-69	52.5	Poursuite sans effet
	TOTAL	7197.3	

Public, le 2.6 JUIL 2019
Le Maire:

## DÉLIBERATION N° 190725\_03 DU 25 JUILLET 2019

## BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON VALEUR (7-1-2)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la présentation de demandes d'admission en non valeur n° 3656850511 déposée par Monsieur Christophe GUERIN, Inspecteur des Finances Publiques de Lafrancaise – Molières ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques dans les délais réglementaires sans aucun résultat;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

#### **EXPOSÉ**

Monsieur Christophe GUERIN - Inspecteur des Finances Publiques − présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 6 939.05 €, réparti sur 40 titres de recettes émis entre 2009 et 2016, sur le Budget Assainissement. (Selon détail en annexe 1)

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3656850511.

#### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'admettre en non valeur une partie des titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes d'admissions en non-valeur. Ces admissions en non-valeur sont listées en annexe 2 pour un montant global de 1 680.61 € sur le Budget Assainissement.

Dit que les titres non retenus en non-valeur doivent continuer à faire l'objet de toutes poursuites visant à recouvrer les créances.

Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Assainissement 2019, à l'article 6541 – Créances admises en non valeur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce résultant des présentes décisions. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

# 20190115

#### Liste 3656850511

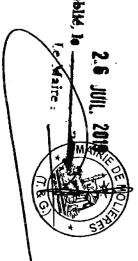
Date	Référence de la pièce	Montant   Motif de la présenta	tion
	R-1-5	≥ 138,45 Poursuite sans effet	
	R-1-5	77 Poursuite sans effet	
	R-1-24	110,21 Poursuite sans effet	
	R-1-20	106,67 Poursuite sans effet	
	R-1-24	161,22 Poursuite sans effet	
	R-1-28	182,09 Poursuite sans effet	
	R-1-39	157,25 Poursuite sans effet	
2010	R-1-42	344,79 Poursuite sans effet	
2012	R-1-53	523,34 Poursuite sans effet	
2011	R-1-47	671,19 Poursuite sans effet	
2011	R-1-83	73,85 Poursuite sans effet	
2014	R-1-88	77 Poursuite sans effet	
2013 F	₹-1-88	74,9 Poursuite sans effet	
2016 F	₹-1-93	80,85 Poursuite sans effet	
2015 F	₹-1-93	77 Poursuite sans effet	-
2012 F	₹-1-95	96,09 Poursuite sans effet	
2014 F	₹-1-99	77 Poursuite sans effet	$\neg$
2016 F	₹-1-104	80,85 Poursuite sans effet	$\neg$
2013 F	2-1-97	78,45 Poursuite sans effet	
2015 R	R-1-106	77 Poursuite sans effet	$\dashv$
009 T		1055 Poursuite sans effet	$\dashv$
	-1-124	133,44 Poursuite sans effet	$\dashv$
)15 R	-1-159	435,97 Poursuite sans effet	$\dashv$
	-1-139	73,85 Poursuite sans effet	$\dashv$
	-1-160	45,2 Poursuite sans effet	$\dashv$
	-1-159	74,9 Poursuite sans effet	-
	-1-160	74,9 Poursuite sans effet	$\dashv$
	-1-165	120,9 Poursuite sans effet	$\dashv$
	1-171	73,85 Poursuite sans effet	$\dashv$
	1-176	74,9 Poursuite sans effet	$\neg$
014R-		82,01 Poursuite sans effet	$\dashv$
	1-239	126,95 Poursuite sans effet	$\dashv$
010R-		213,99 Poursuite sans effet	$\dashv$
011 R-		255,45 Poursuite sans effet	$\dashv$
012 R-		91,38 Poursuite sans effet	$\dashv$
)13 R-		74,9 Poursuite sans effet	$\dashv$
15 R-		186,59 Poursuite sans effet	$\dashv$
13 R-		333,84 Poursuite sans effet	$\dashv$
14 R-1		108,36 Poursuite sans effet	$\dashv$
	1-289	37,47 Poursuite sans effet	$\dashv$

TOTAL 6939,05

2.6 JUIL 2019

Le Maire:

	TABLEAU ADN	IISSION NON-VAL	FABLEAU ADMISSION NON-VALEUR ASSAINISSEMENT
Date	Référence de la pièce	Montant	Motif de la présentation
2016	R-1-5	138.45	Poursuite sans effet
2015	R-1-5	77.00	Poursuite sans effet
2013	R-1-28	182.09	Poursuite sans effet
2014	R-1-39	157.25	Poursuite sans effet
2011	R-1-83	73.85	Poursuite sans effet
2011	R-1-124	133.44	Poursuite sans effet
2010	R-1-139	73.85	Poursuite sans effet
2014	R-1-240	82.01	Poursuite sans effet
2014	R-1-239	126,95	Poursuite sans effet
2010	R-1-225	213.99	Poursuite sans effet
2011	R-1-233	255.45	Poursuite sans effet
2012	R-1-238	91.38	Poursuite sans effet
2013	R-1-255	74.9	Poursuite sans effet
		1680.61	्रहाकार) विकास



665-218201135-20190725-190725\_03-DE

AR PREFECTURE 082-218201135-20190725-190725-04-RE le 31/07/2019 MUNE DE MOLIERES **DM** Code INSEE Commune

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal**

190725 ol

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15 Nombre de membres présents () Nombre de suffrages exprimés 42

VOTES: Contre O

Pour 12

Date de convocation :

18/07/2019

L'an 2019, le 25/07/2019, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Monsieur Jean Francis SAHUC, MAIRE.

Objet:

**DECISION MODIFICATIVE N° 2** 

		į.	ni.	
Distance	Dépe		Rece	ttes
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6232 : Fêtes et cérémonies	1 398.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 398.00 €		700000000000000000000000000000000000000	
D 023 : Virement section investissement	1.00 €		Tea.	
TOTAL D 023 : Virement à la secte d'investis.	1.00 €		20 at 12	
D 6811: Dot.amort.immos incorp.& corp		1.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1.00 €		
D 6713 : Secours et dots		1 398.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 398.00 €		
Total	1 399.00 €	1 399.00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonct			1.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			1.00 €	
R 28188: Autres immos corporelles				1.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				1.00 €
Total			1.00 €	1.00 €
Total Général		0.00 €	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00 €

ataires : BELREPAYRE Rémi, Conseiller Municipal	MA
CAMMAS Pierre, Conseiller Municipal	Toler
CHALVET Martine, Conseillère Municipale	Eyens poyof
COURDESSES Danielle, Maire-Adjointe	Bird and
COURDESSES Roland, Conseiller Municipal	2
FERRER Marie-Hélène, Conseillère Municipale	Land.
GEFFRÉ Laurent, Conseiller Municipal	Abyot
GUGLIELMET Jérôme, Conseiller Municipal	Evend
KIEFFER ANDURAND Josiane, Conseillère Municipale	AHAZ
LAFLORENTIE Claire, Conseillère Municipale	About

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

LAVERGNE Pierre, Conseiller Municipal	Garres
NOYER Roland, Maire-Adjoint	1000
SBARDELLINI Marie-Pierre, Maire-Adjointe	aka.
VALETTE Michèle, Conseillère Municipale	deleter

Certifié exécutoire par Monsieur Jean Francis SAHUC, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A.18. 25/07/2019

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE

Jean Francis SAHUC Maire

Publić, le 3/1 JUIL 2019



## DÉLIBERATION N° 190725\_05 DU 25 JUILLET 2019

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019 – 3<sup>èME</sup> TRANCHE (7-5-2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions allouées pour l'exercice 2019—3éme tranche - aux associations ayant présenté le bilan de l'exercice écoulé :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
FCUSM	3 000.00
Ecole FCUSM	500.00
Gymnastique Molièraine	400.00
TOTAL	3 900.00
Exceptionnel	
Association des employés communaux	300.00
TOTAL	300.00
СИМИL	4 200.00

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 Article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## DÉLIBERATION N° 190725\_06 DU 25 JUILLET 2019

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

## COMMUNAL AUPRÈS DU PRESTATAIRE ASLH-ALAE (4-1-9)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2016, la commune a confié la gestion et l'animation de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud dont le siège social est 7 Rue Paul Mesplé 31100 Toulouse.

Il indique que ce contrat arrivant à terme le 31 Août 2019, un appel d'offres a été lancé auprès des acteurs de la profession pour une période d'un an (du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Août 2020) renouvelable deux fois. A l'issue de l'analyse des offres et de la phase de négociation, le marché a été attribué à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.

Dans le but de ménager les finances de la commune, de valoriser les compétences du personnel communal et d'optimiser les temps de travail des agents, le cahier des charges prévoit la mise à disposition de personnel communal au profit du prestataire retenu.

La convention annexée à la présente organise cette mise à disposition et prévoit notamment :

- un animateur diplômé BAFA pour exercer des fonctions d'animation auprès des enfants de l'ALAE de l'ALSH de Molières à hauteur de 820 heures annuelles, sous la responsabilité pédagogique du prestataire,
- un second animateur diplômé BAFA pour exercer des fonctions d'animation auprès des enfants de l'ALAE et de l'ALSH de Molières à hauteur de 794 heures annuelles, sous la responsabilité pédagogique du prestataire,
- un troisième animateur diplômé BAFA pour exercer des fonctions d'animation auprès des enfants de l'ALAE et de l'ALSH de Molières à hauteur de 378 heures annuelles, sous la responsabilité pédagogique du prestataire,
- deux ATSEM pour exercer des fonctions d'animation auprès des enfants de l'ALAE de Molières à hauteur de 308 heures annuelles par agent, sous la responsabilité pédagogique du prestataire,
- un agent technique pour exercer des fonctions de surveillance et d'accompagnement auprès des enfants de l'ALAE de Molières à hauteur de 144 heures annuelles par agent, sous la responsabilité pédagogique du prestataire,

A cet effet, il donne lecture de la convention à intervenir avec le prestataire Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud pour la mise à disposition de personnel communal pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>et</sup> Septembre 2019 jusqu'au 31 Août 2020.

Il précise que la convention ne pourra s'appliquer que lorsque chaque agent concerné aura donné son accord et que la commission administrative paritaire ou la commission technique paritaire selon le statut de l'agent aura rendu un avis favorable.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité Approuve la convention de mise à disposition de personnel communal auprès du prestataire qui sera désigné à l'issue de l'appel d'offres en cours pour assurer la gestion et l'animation de l'ALSH et de l'ALAE de Molières, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 au 31 Août 2019.

Dit que cette convention de mise à disposition sera reconduite tacitement en cas de reconduction du marché de gestion et d'animation de l'ALSH et de l'ALAE communaux pour une ou deux années supplémentaires.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et notamment la convention à intervenir.

082-218201135-20190725-190725\_06-DE Regu le 26/07/2019

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES DE LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD

#### **ENTRE**

La Commune de MOLIERES, ci-après désignée la Collectivité, représentée par son Maire, M. Jean Francis SAHUC

D'une part,

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, ci-après désignée l'association, association loi 1901, à but non lucratif, représentée par son Président Monsieur Gérard ARNAUD.

D'autre part,

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

#### **PREAMBULE**

Dans le souci d'optimiser le temps de travail des agents municipaux de la commune de Molières et d'assurer le service public dans de bonnes conditions, il est décidé de proposer à ces agents d'affecter une partie de leur temps de travail à une mission similaire à celle qu'ils exécutent pour la collectivité, à savoir une mission d'animation et d'encadrement auprès du public enfant.

#### ARTICLE 1 - OBJET

Conformément aux dispositions de la Loi n°84-531 du 26 Janvier 84 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, la Commune de Molières met à disposition de l'association les agents municipaux désignés dans la liste annexée aux présentes.

## ARTICLE 2 -NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Les agents municipaux désignés sont mis à disposition de l'association en vue d'exercer des fonctions d'animation auprès des enfants de l'ALAE et de l'ALSH de Molières, sous la responsabilité pédagogique du responsable local du service géré par l'association.

#### **ARTICLE 3- DUREE DE LA MISE A DISPOSITION**

Les agents désignés sont mis à disposition de l'association, pour une durée de un an, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 jusqu'au 31 Août 2020. Dans le cas d'un renouvellement du marché de gestion et d'animation confié à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, la présente convention sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder trois.

### ARTICLE 4 - CONDITIONS D'EMPLOI DES FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION

Le travail des personnes désignées est organisé par l'association dans les conditions suivantes :

- mission d'animation auprès des enfants de l'école de Molières
- Intervention les (jours et horaires d'intervention) + réunions de préparation
- La mise à disposition s'effectuera pendant les périodes scolaires et extrascolaires.
- Les agents concernés seront sous la responsabilité pédagogique du Directeur (rice) de la structure désigné par l'association.

082-218201135-20190725-190725\_06-DE

Regu le 26/07/2019

20190119

 Ils exerceront leur mission après avoir pris connaissance du projet éducatif de l'association et du projet pédagogique élaboré par l'équipe, et conformément à ceux-ci.

La collectivité continue à gérer la situation administrative des agents concernés, (avancement, autorisations de travail à temps partiel, congés de maladie, allocation temporaire d'invalidité, discipline).

#### ARTICLE 5 - REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION

La collectivité verse aux agents concernés la rémunération correspondant à leur grade ou à leur emploi d'origine (émoluments de base, indemnité de résidence, supplément familial + indemnités et primes liées à l'emploi)

L'association ne verse aucun complément de rémunération aux intéressés, sous réserve des remboursements de frais.

#### **ARTICLE 6 - REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION**

Compte tenu de la nature de l'activité de l'association qui a été désignée par la collectivité pour exécuter le service public d'animation, l'assemblée délibérante de la collectivité, en application de la version consolidée au 21 juin 2008 du décret N°85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition, décide ce qui suit :

Afin d'éviter d'alourdir à la fois les procédures administratives et le coût du service, le coût relatif à la mise à disposition des agents territoriaux (rémunération et charges sociales) fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes pour remboursement des sommes dues et d'un mandat pour attribution d'une subvention d'un montant équivalent.

## ARTICLE 7 - MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Le responsable local chargé de l'organisation du service, transmet un rapport annuel sur l'activité des intéressés à la collectivité. En cas de faute disciplinaire, la collectivité est saisie par l'association.

#### **ARTICLE 8 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION**

La mise à disposition de l'un ou l'autre des personnes concernées par la présente peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande de l'une ou l'autre des parties. Cette fin anticipée de la mise à disposition doit être motivée et faire l'objet d'un préavis d'un mois adressé par la partie qui sollicite l'interruption à l'autre partie.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin à la mise à disposition de manière anticipée sans préavis après accord entre la collectivité territoriale et l'organisme d'accueil.

Si au terme de la mise à disposition, tout ou partie des agents concernés ne peuvent être réaffectés dans les fonctions qu'ils exerçaient à la mairie de Molières, ils seront placés après avis de la commission administrative paritaire dans les fonctions d'un niveau hiérarchiquement comparable.

082-218201135-20190725-190725\_06-DE Regu le 26/07/2019

#### ARTICLE 9 - JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de TOULOUSE

	Fait à MOLIERES Le2019
Pour Loisirs Education et Citoyenneté	Pour la commune de
Grand Sud	Le Maire,
Le Président	М
Monsieur Gérard ARNAUD	

## DÉLIBERATION N° 190725\_07 DU 25 JUILLET 2019

### SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS (4-1-3)

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il convient, suite à une mutation et un départ en retraite, de supprimer les emplois permanents suivants :

Nombre d'emplois	Catégorie	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Date de suppression
1	С	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Agent polyvalent	35 h	01/08/2019
1	С	Agent de maîtrise Principal	Responsable cantine	35 h	01/11/2019

Après en avoir délibéré Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Sous réserve de l'avis favorable du COMITE TECHNIQUE

**PARITAIRE** 

Décident de supprimer les emplois suivants aux dates mentionnées dans le tableau cidessous.

Nombre d'emplois	Catégorie	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Date de suppression
1	С	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Agent polyvalent	35 h	01/08/2019
1	С	Agent de maîtrise Principal	Responsable cantine	35 h	01/11/2019

Décident de mettre à jour le tableau des postes permanents du personnel. Chargent Monsieur le Maire de l'application des décisions prises. Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## **DÉLIBERATION N° 190725\_08 DU 25 JUILLET 2019**

## MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

## TERRITORIAL AU 01 SEPTEMBRE 2019 (4-1-2)

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'Adjoint technique en service à la cantine et au ménage des locaux scolaires.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée, de supprimer l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet soit 33 heures par semaine, créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par délibération du 19 juillet 2016, et de créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet, soit 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019.

Après en avoir délibéré Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité Sous réserve de l'avis favorable du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Décident de supprimer, à compter du 01 Septembre 2019, l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires. Décident de créer, à la même date, un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C, emploi Adjoint technique principal 2ème classe, affecté à l'animation de l'ALAE et l'ALSH, à l'entretien des locaux et aux services de la cantine.

Décident de mettre à jour le tableau des postes permanents du personnel.

Chargent Monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## DÉLIBERATION N° 190725\_09 DU 25 JUILLET 2019

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

## TERRITORIAL AU 01 NOVEMBRE 2019 (4-1-1)

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de créer un emploi permanent au sein des services technique selon les modalités suivantes :

Nombre	Catégorie	Grade	Nature des	Temps de travail	Date	de
d'emplois			fonctions	hebdomadaire	création	
1	С	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35 h	01/11/2019	

Après en avoir délibéré Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Sous réserve de l'avis favorable du COMITE TECHNIQUE

#### **PARITAIRE**

Décident de créer, à compter du 01 Novembre 2019, un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (Cf tableau).

Nombre	Catégorie	Grade	Nature des	Temps de travail	Date	de
d'emplois			fonctions	hebdomadaire	création	
1	С	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35 h	01/11/2019	

Chargent Monsieur le Maire de l'application des décisions prises. Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

# En conséquence, confirment les emplois au sein de la Commune de Molières à la date du 1er Novembre 2019 suivant le tableau ci-après:

Cadres et emplois	Catégorie	Effectif	Temps de	Nombre	Nombre
l			travail	d'emplois	d'emplois
			hebdomadaire	pourvus	vacants
Secteur Administratif				pourrus	vacaits.
Rédacteur principal de 1ère classe	В	1	35 H	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2ème	l c	2	35 H	2	0
classe			"	_	0
Secteur Technique					
Agent de Maîtrise	С	1	35 H	1	0
Adjoint technique principal de 2éme classe	С	4	35 H	4	ŏ
Adjoint technique territorial	С	4	35 H	4	ő
Secteur social					
Agent spécialisé principal de 1ére classe des écoles Maternelles	С	1	35 H	1	0
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles Maternelles	С	1	35 H	1	0
	CUMUL	14		14	0

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## DÉLIBERATION Nº 190725\_10 DU 25 JUILLET 2019

## FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSSADAIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL (5-7-8)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont :

La répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- -Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- -Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- -Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- -La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des Communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la Communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale de droit commun, le Préfet fixera à 38 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

En outre, en l'absence d'accord local voté par les communes membres de la Communauté de communes du Quercy Caussadais dans les délais escomptés, le préfet fixera d'après les règles du droit commun la composition du Conseil communautaire de la Communauté de la manière suivante :

-	

		0.0	
		201	0 1
			4
			7
			1
			7
			]
Monsieur le Maire indi Communauté de comm	ement a l'accord local qui sera conclu, o ique au conseil municipal qu'il a été nunes du Quercy Caussadais un acc communauté, réparti, conformément au	Préfet fixera la composition du conseil con u, à défaut, conformément à la procédure lég envisagé de conclure, entre les commune cord local, fixant à 43 le nombre de s x principes énoncés au 2°) du I de l'articl	gale. es memb
			1
			-
			-
			1
			1
			1
	-		
11-6-1 du CGCT, le communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè crcy Caussadais.	s éléments, fixer, en application du I eges du conseil communautaire de la 1 conseil communautaire de la Con	Comm
est donc demandé au CEIEN VOULOIR, of 11-6-1 du CGCT, le communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm
est donc demandé au CEIEN VOULOIR, of 11-6-1 du CGCT, le communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm
est donc demandé au CEIEN VOULOIR, of 11-6-1 du CGCT, le communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm
est donc demandé au CEIEN VOULOIR, of 11-6-1 du CGCT, le communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm
BIEN VOULOIR, of 11-6-1 du CGCT, l communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm
est donc demandé au C BIEN VOULOIR, o 11-6-1 du CGCT, l communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm
est donc demandé au CEIEN VOULOIR, of 11-6-1 du CGCT, le communes du Que DECIDER de fixe	Conseil municipal : compte tenu de l'ensemble de ces le nombre et la répartition des siè ercy Caussadais. er, à 43 le nombre de sièges du	eges du conseil communautaire de la	Comm

 ,	

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Après en avoir délibéré Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- **-FIXENT** en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais.
- -DECIDENT de fixer, à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais réparti comme suit :

7/		
-		
:		
		<del></del>
		-
		·
-		

- AUTORISENT Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **COMMUNE DE MOLIERES**

# DÉLIBERATION Nº 190725\_11 DU 25 JUILLET 2019

# DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL AU NIVEAU DES LIEUX-DITS « BORDE BASSE » ET « RAZAC » (3-2-1)

Considérant la délibération N° 190328\_23 en date du 28 Mars 2019, reçue en préfecture le 1<sup>er</sup> Avril 2019 et publiée le 1<sup>er</sup> Avril 2019.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dossier concernant le projet de déclassement et d'aliénation d'une partie du chemin rural dit « de Molières à Mirabel » au niveau des lieux-dits « Borde Basse » et « Razac », non utilisée et enclavée dans les parcelles appartenant à Mme PÉCHARMAN épouse BONNET Annie.

Considérant que le dossier a été soumis, suite à l'arrêté de Monsieur le Maire N°19\_044 du 8 Avril 2019, à l'enquête publique règlementaire qui a eu lieu du 6 Mai 2019 au 21 Mai 2019.

Considérant l'absence de toute remarque recueillie durant l'enquête publique Considérant l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'émettre un avis favorable à ce projet, à savoir le déclassement et l'aliénation au profit de Mme PÉCHARMAN épouse BONNET Annie d'une partie du chemin rural dit « de Molières à Mirabel » au niveau des lieux-dits « Borde Basse » et « Razac », au prix de 0,50 euros le m2 sur la base de la superficie qui sera arrêtée après bornage réalisé par la société EXPERTS GEO, Géomètres associés à Caussade.

Désigne la SCP PAREILLEUX Notaire à Molières pour établir l'acte notarié.

Confirme que les frais d'établissement de l'acte et de tout autre frais résultant de la présente cession seront à la charge de l'acquéreur.

Dit que le dossier de l'enquête publique est annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou actes nécessaires à cette transaction.

#### **COMMUNE DE MOLIERES**

# **DÉLIBERATION N° 190725\_12 DU 25 JUILLET 2019**

## RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION D'ASAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2018 (5-7-8)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif relatif à l'exercice 2018.

Ce rapport a été présenté et validé lors du Conseil Communautaire du Quercy Caussadais, EPCI compétente en matière d'assainissement non collectif sur le territoire, le 3 juin 2019, en application de l'article D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire indique qu'un exemplaire de ce rapport est transmis aux communes et doit être présenté aux conseils municipaux afin que celui-ci en prenne acte (art D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal : De prendre ACTE du contenu du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

> Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

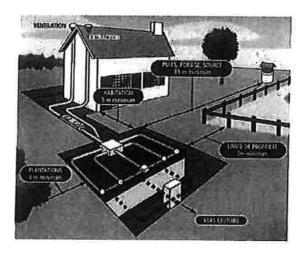
Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

082-218201135-20190725-190725\_12-DE Regu le 26/07/2019



# RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

# **EXERCICE 2018**



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de gestion de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007.07.

082-218201135-20190725-190725\_12-DE Regu le 26/07/2019

## **SOMMAIRE**

#### 1. INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

- 1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI
- 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE
- 1.3 EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS
- 1.4 INDICES DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

# 2. TARIFICATION DU CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DE SERVICE

- 2.1 TARIF DU CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 2.2 RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE AUTRES PRESTATIONS

#### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 3.1 INSTALLATIONS EXISTANTES
- 3.2 INSTALLATIONS NEUVES
- 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### 1 - INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

#### RAPPEL:

L'assainissement est une compétence initialement attribuée aux communes qui peut se décomposer en 2 sous parties :

- l'assainissement collectif est une compétence qui reste portée par les communes du Quercy Caussadais (avec transfert ou non à un Syndicat des Eaux)
- ⇒ la compétence de l'assainissement non collectif a été transférée à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### Installations d'assainissements individuels concernés

Les installations visées par ces contrôles sont celles qui équipent ou doivent équiper tout bâtiment (à usage domestique ou équivalent : c'est-à-dire hors installations industrielles et agricoles mais incluant par exemple les locaux administratifs, les hôtels, campings...) non raccordé à un réseau d'assainissement collectif, qu'il soit ou non raccordé au réseau d'adduction en eau potable.

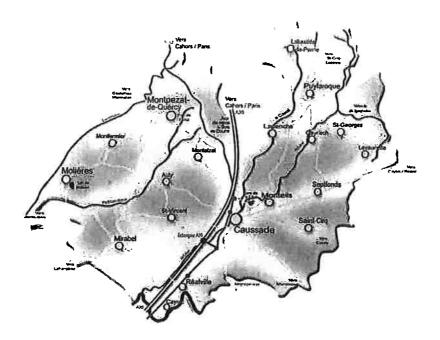
Les bâtiments peuvent être publics ou privés, à usage permanent, temporaire ou saisonnier.

#### 1.1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Les 19 communes composant la Communauté de Communes du Quercy Caussadais concernées par ce service sont : Auty, Caussade, Cayrac, Cayriech, Labastide de Penne, Lapenche, Lavaurette, Mirabel, Molières, Montalzat, Monteils, Montpezat de Quercy, Montfermier, Puylaroque, Réalville, Saint-Cirq, Saint-Georges, Saint-Vincent-d'Autejac, Septfonds.

La population est d'environ 20 876 habitants.



082-218201135-20190725-190725\_12-DE

Regu le 26/07/2019

#### Compétences liées au service

Parmi les possibilités liées à l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais s'est focalisée sur le contrôle des installations.

#### Commission Consultative des Services Publics

Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics au sein du service SPANC de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

#### **Zonage**

Communes	es date des zonages après enquête publique	
AÚTY	03/11/2003	
CAUSSADE	27/09/2007	
CAYRAC	06/11/2003	
CAYRIECH	07/08/2007	
LABASTIDE	24/10/2003	
LAPENCHE	03/07/2018	
LAVAURETTE	06/11/2003	
MIRABEL	06/11/2003	
MOLIERES	07/06/2018	
MONTALZAT	09/12/2003	
MONTEILS	14/09/2007	
MONTPEZAT	17/10/2003	
MONTFERMIER	12/12/2003	
PUYLAROQUE	17/10/2003	
REALVILLE	07/06/2018	
SAINT CIRQ	11/04/2016	
SAINT GEORGES	05/12/2003	
SAINT VINCENT	20/10/2003	
SEPTFONDS	17/07/2017	

#### Règlement de service

Le règlement de service a été approuvé par délibération du 26 janvier 2006. Il est consultable au siège de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

082-218201135-20190725-190725\_12-DE Regu le 26/07/2019

#### 1.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec l'intervention d'un prestataire de services pour la mise en œuvre des contrôles.

#### 1.2.1 - Contrôle de bon fonctionnement des assainissements non collectifs existants

**Type de contrat** : marché public **Nom du prestataire** : SAUR

Date de début et de fin de marché : du 12 février 2017 au 12 février 2021.

Missions du prestataire :

Les contrôles sont commandés par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais au fil des demandes de notaires (en cas de transaction), des demandes de pétitionnaires, des plaintes de riverains signalant des dysfonctionnements.

Les différentes missions du prestataire lors des opérations de contrôles sont détaillées ci-après :

⇒ Lors de la visite, <u>le prestataire réalise le diagnostic des ouvrages et de leur</u> environnement :

Il vérifie l'ensemble des points mentionnés dans le décret du 27/04/2012, à savoir :

- inventaire des ouvrages installés, leur dimensionnement et leur état de vétusté
- vérification de l'adéquation du type d'installation par rapport à la nature du sol
- vérification du raccordement de l'ensemble des eaux usées
- vérification de l'état des ventilations
- vérification de l'accessibilité et de l'état des tampons de visite
- vérification du fonctionnement du regard de répartition
- vérification du bon écoulement des effluents à travers les différents ouvrages
- vérification du niveau des boues dans les ouvrages de prétraitement
- vérification de la réalisation périodique des vidanges des ouvrages
- vérification de l'entretien des dispositifs de dégraissage le cas échéant
- évaluation d'éventuelles gênes pour le voisinage (odeurs, écoulements...).

Le prestataire veille à se procurer tous les renseignements nécessaires à la formulation de son avis et notamment :

- l'emplacement des points d'eau et périmètres de protection auprès des services de l'ARS (Agence Régionale Santé)
- les plans de réseau d'eau pluviale et les cadastres auprès des mairies.
- ⇒ <u>le prestataire réalise un plan de situation</u> des installations existantes ainsi que de leur raccordement (plan + coupe).
- ⇒ le prestataire <u>sensibilise l'occupant</u> des lieux et/ou le propriétaire à une bonne utilisation et à un bon entretien des ouvrages d'assainissement
- ⇒ le prestataire produit un <u>document récapitulatif de la visite</u> qui sera validé par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et dont les copies seront envoyées à l'usager, au propriétaire, à la Communauté de Communes, à la mairie.

Reçu le 26/97/2018 onseils et contrôles con

cernant la conception et la réalisation des installations

d'assainissements individuels

Type de contrat : marché public Nom du prestataire : SAUR

Date de début et de fin de marché : du 12février 2017 au 12 février 2021.

#### Missions du prestataire :

<u>Le prestataire réalise une visite de conseil et de contrôle concernant la conception</u> de la filière proposée par chaque pétitionnaire (durée minimum de 30 minutes). Lors de cette visite, le prestataire vérifie la conception de l'installation envisagée :

- adéquation de la filière proposée avec l'aptitude des sols,
- respect des prescriptions techniques,
- bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle.

Le prestataire donne également à cette occasion des informations et des conseils sur la réalisation de l'assainissement qui seront accompagnés de fiches techniques.

- ⇒ le prestataire réalise un <u>rapport de visite (« demande d'installation »)</u> comportant un schéma descriptif de la filière envisagée, qui sera validé par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et dont les copies seront envoyées au propriétaire, à la Communauté de Communes, à la mairie.
- ⇒ le prestataire vient <u>vérifier les travaux lors du contrôle de réalisation</u>. Cette vérification se décompose en <u>deux visites de contrôle</u> (bas de filtre et haut de filtre), avant remblaiement.

Le contrôle porte sur la réalisation des travaux concernant le dispositif d'assainissement individuel, notamment :

- le respect du dimensionnement,
- le respect des règles d'implantation,
- le raccordement de l'ensemble des eaux usées (eaux ménagères et vannes),
- la bonne réalisation des ouvrages nécessaires au rejet des eaux traitées,
- de manière générale, la bonne exécution des ouvrages conformément au projet validé par le SPANC.
- le prestataire réalise un <u>rapport de visite</u> (« contrôle de bonne exécution ») présentant un avis sur la conformité réglementaire de l'ouvrage ; un schéma de l'ouvrage d'assainissement et de son implantation est inclus (plan + coupe). Les copies de ce document, sont envoyées au propriétaire, à la Communauté de Communes, à la mairie.

#### 1.3 - EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Selon les données de l'INSEE de 2015 concernant l'EPCI Communauté de Communes du Quercy Caussadais, le nombre moyen de personnes par foyer était de 2,2 personnes. Le nombre d'installation ANC étant de 5380 environ, le nombre d'habitants desservis par le SPANC est donc autour de 20168 habitants.

# - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES

**DU SERVICE** 

#### 2.1 - TARIF DU CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La participation des habitants est basée sur le principe de la facturation à l'issue du service rendu. Cette facturation est constituée par un titre émis par la trésorerie et adressé aux particuliers une fois la prestation réalisée :

⇒ concernant le contrôle des assainissements existants, la participation des usagers est de 63 €,

⇒ concernant le contrôle des assainissements neufs, la participation des usagers est de 49 € à la suite de la visite de conception et de 40 € à la suite du contrôle de réalisation.

Types de Contrôles	Tarifs 2016 en euros	Tarifs 2017 en euros	Tarifs 2018 en euros
Bon fonctionnement	63	63	63
			63 jusqu'au 31/07/2018
diagnostic	63	63	132 depuis le 07/08/2018
conception	40	40	40
réalisation	49	49	49

La délibération fixant les tarifs et prestations aux abonnés est la suivante : délibération du 14 décembre 2009 effective à compter du 21 décembre 2009.

⇒ concernant le contrôle des assainissements pour vente, la participation des usagers est de 63€ jusqu'au 06/08/2018 et à compter du 07/08/2018, elle passe à 132€.

#### 2.2 - RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE - AUTRES PRESTATIONS

Sans objet.

#### 2.3 - AUTRES RECETTES

L'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte une aide financière sur les contrôles. Les montants unitaires de ces aides sont les suivants :

- 15 € par contrôle de diagnostic pour vente immobilière et contrôle périodique de bon fonctionnement
- 100 € par contrôle de réalisation conforme (installation neuve ou réhabilitée)

Sur l'année 2018, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais percevra 21 205 € correspondant aux aides sur les contrôles ayant été réalisés en 2018.

082-218201135-20190725-190725\_12-DE Regu le 26/07/2019

#### 1.4 - INDICE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

L'indice de mise en œuvre du service pour l'année 2017 est de 100.

#### Partie A, 100 points

Eléments Obligatoires	Exercice 2016	Points *
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	oui	20/20
Application d'un règlement de service	oui	20/20
Mise en œuvre du contrôle des installations neuves	oui	30/30
Mise en œuvre du contrôle des installations existantes	oui	30/30
TOTAL		100

#### Partie B, 40 points

Eléments facultatifs	Exercice 2014	Points *
Le service assure l'entretien des installations	non	0/10
Le service assure les travaux de réalisation et réhabilitation	non	0/20
Le service assure le traitement des matières de vidange	non	0/10
TOTAL		0

(\*) Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont définis par les annexes V et VI aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du CGCT.

Formule de calcul : voir fiche descriptive complète :

http://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/D302.0\_fiche.pdf

#### Regu le 26/07/2019

#### 3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1 - INSTALLATIONS EXISTANTES

#### Rappel:

Les contrôles de diagnostic initiaux ayant été réalisés au 31/12/2012, on parle désormais de contrôle de bon fonctionnement des installations.

Les contrôles de bon fonctionnement périodiques ont lieu lorsque le dernier contrôle de l'installation d'assainissement non collectif a plus de 8 ans.

Ils ont eu lieu sur la commune de Réalville entre 2015 et 2016.

Ils ont lieu sur les autres communes entre 2017 et 2020.

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, 887 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés, répartis dans les communes selon le tableau ci-après :

Communes	Total installations recensées	Contrôles de bon fonctionnement 2018	
AUTY	73	1	
CAUSSADE	804	476	
CAYRAC	228	125	
CAYRIECH	115	2	
LABASTIDE DE PENNE	79	0	
LAPENCHE	87	5	
LAVAURETTE	125	. 4	
MIRABEL	420	32	
MOLIERES	389	35	
MONTALZAT	316	9	
MONTEILS	361	6	
MONTFERMIER	53	4	
MONTPEZAT DE QUERCY	535	20	
PUYLAROQUE	300	13	
SAINT CIRQ	202	4	
SAINT GEORGES	132	3	
SAINT VINCENT D'AUTEJAC	140	8	
SEPTFONDS	503	11	
REALVILLE	518	27	
TOTAL	5380	785	

082-218201135-20190725-190725\_12-DE Resu le 26/07/2019

## 3.2 - INSTALLATIONS NEUVES

Rappel : la Communauté de Communes réalise le contrôle des installations neuves (conception+ réalisation) depuis le 1er janvier 2006, date de la prise de compétence du SPANC.

Pour l'année 2018, le bilan des contrôles effectués est le suivant :

Communes	Contrôle de réalisation	Conformité
AUTY	0	0
CAUSSADE	16	16
CAYRAC	8	8
CAYRIECH	2	2
LABASTIDE DE PENNE	0	0
LAPENCHE	0	0
LAVAURETTE	1	1
MIRABEL	8	8
MOLIERES	4	4
MONTALZAT	5	5
MONTEILS	6	6
MONTFERMIER	0	0
MONTPEZAT DE QUERCY	6	6
PUYLAROQUE	3	3
SAINT CIRQ	4	4
SAINT GEORGES	1	1
SAINT VINCENT D'AUTEJAC	. 0	0
SEPTFONDS	7	. 7
REALVILLE	8	8
TOTAL	79	79

# 4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Sans objet

#### **COMMUNE DE MOLIERES**

# **DÉLIBERATION N° 190725\_13 DU 25 JUILLET 2019**

# RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS – EXERCICE 2018 (5-7-8)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets relatif à l'exercice 2018.

Ce rapport a été présenté et validé lors du Conseil Communautaire du Quercy Caussadais, EPCI compétente en matière de gestion des déchets sur le territoire, le 8 Juillet 2019, en application de l'article D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire indique qu'un exemplaire de ce rapport est transmis aux communes et doit être présenté aux conseils municipaux afin que celui-ci en prenne acte (art D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal : De prendre ACTE du contenu du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

> Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

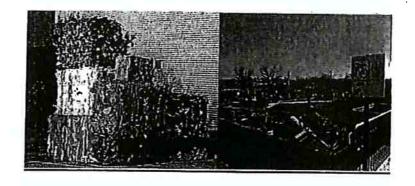
Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2018.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019



# RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

#### **EXERCICE 2018**





Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de gestion des déchets pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

# 20190131

18	ible c	jes.	matierės	
INI	TROL	)UC	TION	3
IN	TOTAL	יוטידי	TRETTRIBUTES DI I SERVICE	0
ич 1	TOTAL	าทท	CAIDE DESCEPVI	0
_	~~1	T T T	CTE DES DECERTS MENAGERS	/
	Manea.		igorian des 6 agglomérations collectées en porte à porte	7
	¥14		dos consigned de tri	<i>[</i>
	BXtens	31011	anisation des collectes	8
		_	Collecte des ordures ménagères	.,.,8
	2.1.	-	Collecte du tri sélectif	,.9
	2.1.		Jours et fréquence des tournées de collecte	11
	2.1.		Variations saisonnières	11
	2,1.	4	Variations saisomitereslecte du verre	12
	2.2	Col	hetterieshetteries	13
			Déchets collectés dans les déchetteries	14
	2.3.		Horaires d'ouverture au public	15
	2.3.	2	CTE DES DECHETS NON MENAGERS	16
3	CO	LLE	ures et tri sélectif des entreprises	16
		Ord	ures et in selecul des enveposes	. 16
	3.2	Acc	ès des entreprises aux déchetteries	17
4		CAP	TULATUS DES TONNAGES	17
	4.1	Ton	mages des ordures ménagères	17
	4,2	Ton	unages du tri sélectif — emballages et papier en mélange	19
	4.3	Ton	mage du tri sélectif - verre	10
	4.4	Ton	inages collectés dans les déchetteries	10
	4.5	Bila	n tonnages et évolution	 21
5	ËV	OLU	TION PREVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE	., 41 22
б	TR	ΑШ	EMENT DES DECHETSitement des ordures et du tri sélectif	44 50
	6.1	Tra	itement des ordures et du tri sélectif	44 22
	6.2	Tra	itement des déchets collectés dans les déchetterles	44 80
IN	DICA	TEU	JRS FINANCIERS	42 TOTA
7	MC	DA	LITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECH	D i ?
	23			0.4
8	MO	NT	ANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES DU SERVICE	LL

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

#### INTRODUCTION

Le rapport prix et qualité du service ou RPQS : une obligation d'information...

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service gestionnaire de l'élimination de déchets. Il permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le contenu de ce rapport est normé de manière précise. Le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, fixant une liste d'indicateurs techniques et financiers.

# ...qui correspond a la nécessité d'accentuer la sensibilisation à la gestion des déchets

L'évolution des modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires de notre société a conduit à une explosion de la quantité de déchets produits en France. Bien qu'en relative stabilité depuis 2002, la production d'ordures ménagères par habitant a doublé en 40 ans.

 ⇒ Répartition des tonnages de déchets en France en fonction de leur secteur de production (Chiffres 2012 en millions de tonnes – source Commissariat Général au Développement Durable)

	Construction BTP	Ménages	Tertiaire	Industrie	Traitement déchets eau/assainissement	Agriculture- pêche *	TOTAL
Déchets minéraux	231.2	2.8	1.2	4	1.1	0	240.3
Déchets non minéraux non dangereux	13.1	27	19.4	19.2	13.5	0.9	93.1
Déchets dangereux	2.4	0.2	1.6	2.8	4	0.3	11.3
dangereux	246.7	30	22.1	26	18.6	1.3	344.7

NB: les déchets agricoles restant sur l'exploitation (lisiers et fumiers utilisés comme amendement, résidus de culture) sont estimés à 374 millions de tonnes.

Chaque année en France, environ 30 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés, transportés et éliminés. Ainsi, la gestion des déchets représente un véritable enjeu, tant au niveau financier qu'environnemental.

Déchets ménagers et assimilés

=
Ordures ménagères
+
Tri sélectif
+
Autres déchets ménagers collectés en déchetterie



082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

#### La gestion des déchets ménagers, une compétence importante de la Communauté de Communes Quercy Caussadais

- O 1997: A sa création, la Communauté de Communes prend le relai du SICTOM des cantons de Caussade Montpezat pour la réalisation de la compétence de la collecte des déchets et assimilés.
- O 1999 : Fermeture de la décharge de Réalville, et création d'un quai de transfert provisoire sur le même lieu : les déchets sont rechargés dans des bennes de 30 m3 pour être acheminés vers le centre d'enfouissement de la DRIMM à Montech
- O 2002 : Adhésion de la Communauté de Communes du Quercy Caussadals au Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets
- O 2003 : transfert au Syndicat Départemental des Déchets de la compétence du transfert, du transport et du traitement des ordures ménagères et du tri sélectif (cette compétence incluant la réhabilitation de la décharge de Réalville)
- O 2007 : création de 3 déchetteries simplifiées sur les communes de Molières, Montpezat de Quercy et Septionds (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Quercy Caussadais)
- O 2008 : Transfert de compétence au Syndicat Départemental des Déchets de la gestion des déchetteries
- O 2010 : création de locaux techniques pour le service de collecte
- O 2011 : création d'une déchetterie principale et d'un quai de transfert à Caussade (sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental des Déchets)
- O 2016 : conteneurisation de 6 villages collectés en porte à porte (TS + OM)
- O 2016: expérimentation extension consignes de tri
- O 2017 : rédaction du règlement de collecte en cours de validation
- O 2017 : rédaction de la phase diagnostic du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours de validation

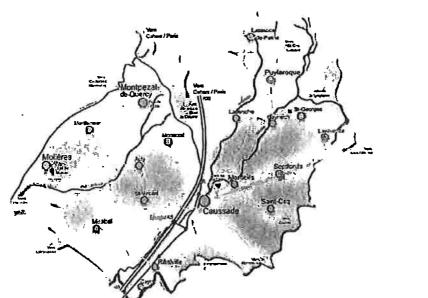
Regu le 26/07/2019

20190133

# INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

#### 1 TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire desservi par la compétence de la gestion des déchets correspond à celui de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC) soit 19 communes pour environ 20 000 habitants : Auty, Caussade, Cayrac, Cayriech, Labastide de Penne, Lapenche, Lavaurette, Mirabel, Molières, Montalzat, Monteils, Montpezat de Quercy, Montfermier, Puylaroque, Réalville, Saint-Cirq, Saint-Georges, Saint-Vincent-d'Autejac, Septfonds.



2

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

#### 2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

#### Rappel 2017:

# Conteneurisation des 6 agglomérations collectées en porte à porte

Le mode de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a été modifié au dernier trimestre 2016.

Les 6 communes ayant une agglomération collectée en porte à porte (Mirabel, Molières, Monteils, Montpezat, Réalville, Septfonds) ont été équipées de conteneurs individuels pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Cette modification répond à plusieurs considérations :

- une amélioration de l'ergonomie et de l'hygiène pour les agents en charge de la collecte ; ceux-ci n'ont désormais plus à soulever des caissettes ni à ramasser des sacs d'ordures au sol parfois éventrés,
- une homogénéisation des modes de collecte sur le territoire du Quercy Caussadais,
- une restructuration et optimisation de l'ensemble des tournées
- une maitrise des coûts liés à l'élimination des déchets,
- une limite de l'impact environnemental lié à la collecte.

Le projet a été réalisé durant l'année 2016. Les conteneurs individuels ont été distribués au mois de septembre et les nouvelles tournées ont été mises en place début novembre 2016.

#### Extension des consignes de tri

Afin de répondre à un objectif de recyclage des emballages à 75 % (fixé par la loi Grenelle de 2009), Eco Emballages a lancé en 2015 un appel à projet auprès des collectivités.

La candidature de la Communauté de Communes Quercy Caussadais a été retenue et celle-ci fait donc partie des 25 % de la population française concernée par l'expérimentation.

Les nouvelles consignes de tri ont été appliquées à partir du 1er janvier 2016.

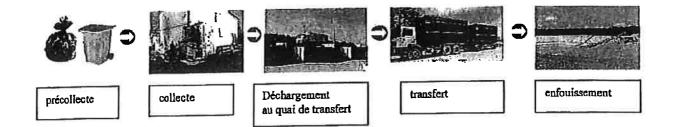
Regu le 26/07/2019

#### 2.1 Organisation des collectes

20190134

#### 2.1.1 Collecte des ordures ménagères

# Schéma d'organisation générale de l'élimination des ordures ménagères



Les zones en ramassage individuel sont collectées soit à l'aide de conteneurs individuels de 140 litres à couvercle vert (pour la commune de Caussade depuis plusieurs années et à partir de début novembre pour 6 autres agglomérations). Ces conteneurs sont la propriété de la Communauté de Communes Quercy Caussadais. Ils sont au nombre d'environ 5000 .... Leur gestion est réalisée directement par les services de collecte (attribution, retraits, réparations).

Les zones collectives sont équipées de conteneurs de grande taille (770 et 1000 litres). Au nombre de 1130, ils sont répartis sur environ 700 points d'apports collectifs et appartiennent également à la Communauté de Communes.

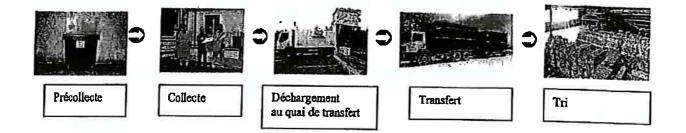


La collecte en elle-même est réalisée par 3 camions bennes (propriété de la Communauté de Communes). L'équipage est composé d'un chauffeur et 2 éboueurs.

**082-218201135-20190725-190725\_13-DE** 

Regu le 26/07/2019

#### 2.1.2 Collecte du tri sélectif



#### Les zones en porte à porte sont collectées:

- soit à l'aide de conteneurs de 240 litres à couvercle jaune (pour la commune de Caussade depuis plusieurs années et à partir de début novembre pour 6 autres agglomérations).
- ou de conteneurs de 240 à 1000 litres équipant les commerces et entreprises.
- soit via des caissettes jaunes d'une contenance de 70 litres (jusqu'à début novembre 2016 mais toujours en vigueur pour l'hyper centre de Caussade où elles n'ont pu être remplacées faute de place pour stocker les conteneurs individuels dans les habitations),

Ces équipements appartiennent à la Communauté de Communes et sont gérés directement par le service de collecte (attribution, retraits, réparations).



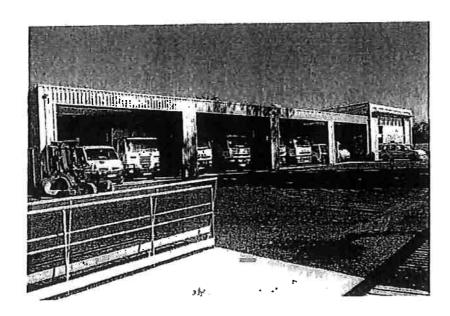
Les zones collectives sont traitées à l'aide de conteneurs collectifs de grande taille à couvercle jaune (770 et 1000 litres) positionnés à côté de ceux destinés aux ordures ménagères. Ainsi, environ 780 conteneurs de tri sont répartis sur 700 points de collecte.

Les ménages concemés sont équipés d'un sac de précollecte fourni par la Communauté de Communes Quercy Caussadais.

20190135

La collecte est réalisée par un camion benne spécifique (propriété de la Communauté de Communes). L'équipage est composé d'un chauffeur et 2 éboueurs.

Le matériel de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est entreposé dans des locaux techniques situés à proximité du siège de la Communauté de Communes, 324 rte de Treilhou, ZI de Meaux à Caussade.



082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

## 2.1.3 Jours et fréquence des tournées de collecte

#### Rappel:

Le terme « individuel » concerne les emplacements spécifiques attribués aux personnes privées (entreprises ou particuliers).

Le terme « collectif » s'applique aux emplacements disponibles pour tous les usagers.

#### Annexe 1

#### 2.1.4 Variations saisonnières

On constate une augmentation du tonnage sur la période estivale d'environ 15%.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

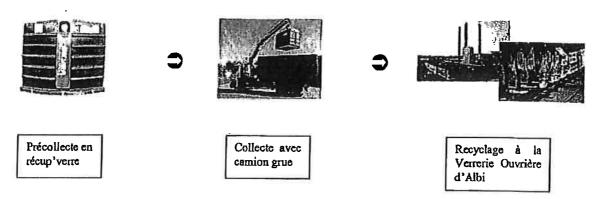
#### 2.2 Collecte au verre

La collecte du verre s'effectue grâce à des conteneurs collectifs (récup 'verre) disposés sur tout le territoire de la CCQC. On en recense actuellement 97 disposés sur 80 points d'apports,

Sur l'année 2017, les conteneurs ont été vidés par la Société CARCANO (marché de prestation de service).

Chaque semaine, lors de la collecte des ordures et du tri, les agents renseignent un tableau d'état de remplissage des conteneurs à verre. Ce récapitulatif est transmis à la Société CARCANO afin que celle-ci organise les tournées de collecte.

#### Schéma d'organisation générale de l'élimination du verre



De manière générale, une collecte a lieu tous les 15 jours.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

#### 2.3 Déchetteries

#### Rappel:

La Communauté de Communes compte 4 déchetteries sur son territoire.

#### Historique:

Un centre de propreté situé à Caussade avait été créé par la commune en 1995. Sa gestion a été transférée à la Communauté de Communes en 2004.

Les déchetteries de Septfonds, Molières et Montpezat ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes en 2007.

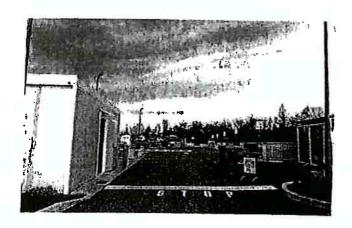
La compétence « aménagement et gestion des déchetteries » a été transférée au Syndicat Départemental des Déchets à compter du 1er janvier 2008.

Une nouvelle déchetterie a été réalisée sur la commune de Caussade pendant l'année 2011 et a été ouverte le 19 septembre 2011. Elle remplace le centre de propreté devenu obsolète.

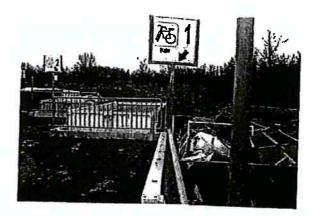
Les déchetteries accueillent gratuitement les déchets des ménages de la CCQC.

Les chapitres ci-après récapitulent les déchets admis dans ces déchetteries.

Les autres éléments liés à ce service (tonnages, destinations, coûts...) sont développés dans le rapport annuel du Syndicat Départemental des Déchets joint en annexe du présent rapport.



Entrée de la déchetterie de Caussade



Quai de dépôt - déchetterie de Caussade

Regu le 26/07/2019

20190137

#### 2.3.1 <u>Déchets collectés dans les déchetteries</u>

#### Déchets acceptés :

- les encombrants
- les déchets verts
- les déchets inertes : gravats, briques, béton, matériaux de démolition
- les cartons
- les ferrailles
- les batterles
- les piles
- l'huile de vidange
- l'huile alimentaire
- les déchets ménagers spéclaux (DMS) .
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- les textiles
- les déchets d'activité de soin à risques infectieux (seringues...)
- les cartouches d'impression
- les ampoules
- le papier
- le verre
- les emballages

Déchets acceptés uniquement sur le site de la déchetterle de Caussade :

- le bois non traité (meubles palettes)
- les radiographles
- les déchets d'ameublement (depuis juillet 2014)

Le dépôt de certains de ces déchets peut faire l'objet de conditions particulières indiquées par le gardien ou affichées sur le site.

#### Déchets interdits :

- les ordures ménagères,
- les cadavres d'animaux,
- les déchets organiques putrides,
- les déchets infectieux (hors DASRI),
- les déchets contenant de l'amiante,
- les carcasses de voiture,
- les pneus.
- les engins explosifs ou dangereux,
- les produits et les appareils radioactifs,
- les médicaments.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

Cette liste n'est pas exhaustive. Le gardien est habilité à refuser les dépôts qui, de par leur nature, leurs dimensions ou leurs propriétés présenteralent un danger pour l'exploitation, pour l'environnement ou pour la sécurité.

## 2.3.2 HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC ET CONTACTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Septfonds	FERME	9h 12h	14h 17h	10ḥ – 12h	14h – 17h	10h 12h et de 14h 17h
Molières	FERME	14h – 17h	9h <b>– 1</b> 2h	FERME	14h – 17h	9h – 12h
	FERME	9h -12h	14h -17h	FERME	9H – 12H	14H 17H
Caussade .	9h – 12h et de 14h – 17h30					

CAUSSADE	05.63.65.53.14
MOLIERES	05.63.30.43.17
MONTPEZAT	05,63,26,57.68
SEPTFONDS	05.63.27.21.13

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

#### 3 COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

#### 3.1 Ordures et tri sélectif des entreprises

#### Rappel:

Les ordures et le tri sélectif des entreprises peuvent être assimilés aux déchets ménagers dans une certaine limite de volume fixée par la loi (1000 litres /semaine).

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Quercy Caussadais, les conteneurs (fournis par la Communauté de Communes) des artisans et commerçants sont vidés lors de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Le nombre de conteneurs attribué aux entreprises ainsi que leur fréquence de collecte est très variable.

En ce qui concerne les commerces et entreprises, la fréquence de collecte du tri sélectif a été maintenue à une fois par semaine, malgré la conteneurisation, pour des raisons de quantité.

La fréquence de collecte des ordures ménagères des commerces a été maintenue à 2 fois par semaine.

#### 3.2 Accès des entreprises aux déchetteries

Les artisans et commerçants bénéficient d'un accès aux quatre déchetteries durant les horaires d'ouverture au public.

Ce service aux artisans et commerçants est payant en fonction du type et du volume de déchets déposés (définis dans le règlement intérieur des déchetteries). Une facture annuelle est transmise aux utilisateurs ; une franchise est appliquée pour les entreprises du territoire : 300 € sont soustraits du montant annuel.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

#### **4 RECAPITULATIFS DES TONNAGES**

#### 4.1 Tonnages des ordures ménagères

DECHETS	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018
Ordures Ménagères	5217.64	5290.88

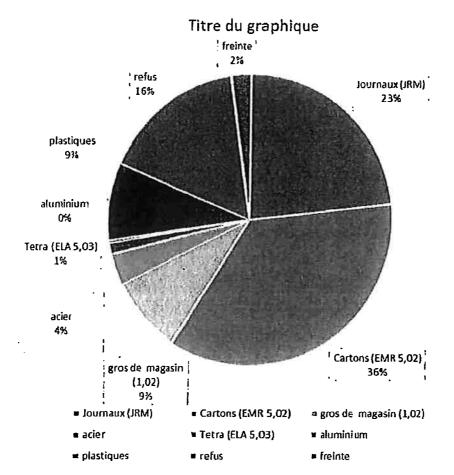
#### 4.2 Tonnages du tri sélectif – emballages et papiers en mélange

DECHETS	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018
Tri sélectif (emballages et papiers en mélange)	1131 tonnes	1141.68 tonnes
Refus	221 tonnes	295 tonnes
Total	1352 tonnes	1436.68 tonnes

#### Détails du tonnage du tri sélectif 2018 :

matériaux	tonnages produits – passage sur chaîne	Tonnages recyclés
Journaux (JRM)	314.03	300.575
Cartons (EMR 5,02)	482.93	463.52
gros de magasin (1,02)	118.15	120.662
acier	47.666	51.288
Tetra (ELA 5,03)	16.82	20.642
aluminium	3.925	3.937
PEBD	24.826	20,879
PE PP PS	38.244	41.757
PET clair Q7	44.843	46.318
PET foncé Q8	8.464	9.569
	116.37	118.52
refus	221.50	206.21
freinte	31.20	n
TOTAL	1352.60	1288.357

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019



#### Détail plastique :

matériaux	tonnages produits – passage sur chaîne	Tonnages recyclés
PEBD	24.826	20.879
PE PP PS	38.244	41.757
PET clair Q7	44.843	46.318
PET foncé Q8	8.464	9.569
Total	116.37	118.52

#### 4.3 Tonnage du tri sélectif - verre

DECHET	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	
Tri sélectif (verre)	582.40 tonnes	591.08 tonnes	

# 4.4 Tonnages collectés dans les déchetteries

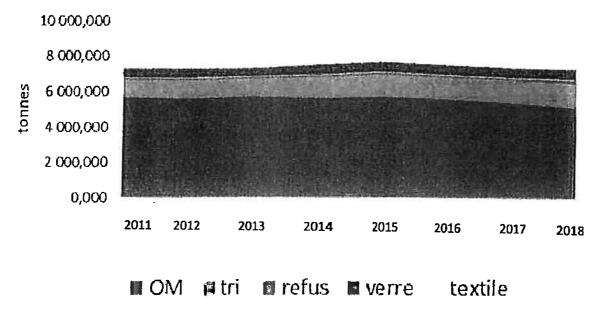
Le rapport d'activité (réalisé par le Syndicat Départemental des Déchets) est joint en annexe.

#### 4.5 Bllan tonnages et évolution

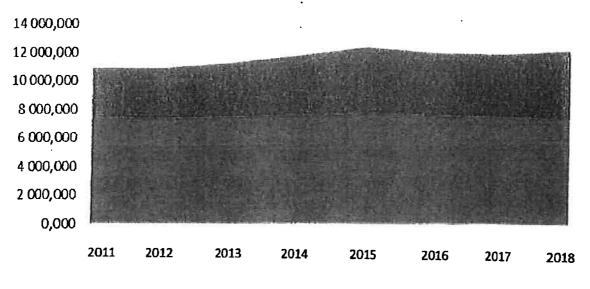
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	T -00/2	
ОМ	5654.45							2018
						10 5471.50	00 5217.00	0 5290.0
TRI	978.10	954.780	1145.58	0 1176.50	0 1177.26	0 1203.42	0 1352.60	0 1436.6
REFUS	141,900	0 133.400	174.811	224.605	174.04	1 161.43	263.79	7 294.73
VERRE	559.890	505.680	534.100	544.600	576.780	575.560	582,400	
TEXTILE	62.384	56.924	52.473	54.787	54.171	62.552		
TOTAL	7396.72	4 7438.804	7591.924	7792.972	7624.79			
Encombran	ts 1505.300	1202 000	440.04					7681.05
				1527.670	1430.22	0   1508.060	1682.06	1723.26
Déchets vert	302.100		1205.532	1375.510	1310.330	1177.320	1307,560	1292.26
Gravats	615.000	937.500	1080.000	1117.500	1005.000	1045.701	1123.780	1106.42
DEEE	126.513	142.159	131.505	140.324	161.571	197.967	172.979	179.850
Ferrallles	180.160	208.100	195.820	195.760	196.800	187.340	194.000	195.530
Ameublemen	ot 0.000	0.000	0.000	78.840	148.500	165.360	188.580	221.100
Carton	28,060	32.680	46.200	56.260	43.180	65.000	78.840	71.720
Bols	18.100	35.600	39.560	38.940	40.580	24.960	7.620	
Papier	18.580	20.020	13.34	19.360	20.380		No.	33.990
Plastique					<b></b>	19.540	26.100	26.100
	8.220	38.700	38.960	35.420	0.000	0.000	0.000	0.000
Hulle moteur	5.010	6.750	7.380	8.270	8.730	11.710	8.000	8.928
DMS	21.060	21.711	23.114	8.802	3.934	8.776	8.235	14.965
Batteries	2.840	4.070	2.602	2.788	1.167	3,072	2.836	3.160
uile végétale	1.336	0.935	0.795	0.840	2.650	2.060	1.670	2.610
Piles	1.700	1.880	1.873	1.836	1.727	1.872	1,472	
Lampes	0.553	0.203	0.644	0.000				1.421
Cartouches					0.000	0.543	0.826	0.567
	0.099	0.258	0.087	0.076	0.158	0.223	0.062	0.060
DASRI	0.326	0.277	0.335	0.000	0.403	0.167	0.131	0.222
TOTAL CHETTERIES	3515.02	3844.79	4205.79	4608.20	4375.33	4419.67	4804.75	4882.17
TOTAL	10911.741	11283.589	11797.711	12401.168	12000.122	11894.134	17777 64.	42.
						11034.134	12255.074	12563.22

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

# Evolution des tonnages collectés en conteneurs



Evolution des tonnages conteneurs + déchetteries



■ TOTAL CONTENEURS ■ TOTAL DECHETTERIES

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

# 5 EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Un règlement de collecte a été rédigé par le Service de Gestion des déchets (BRANDY Marie-Agnès) et transmis à la hiérarchie en 2016 pour validation par les élus et devrait être adopté dans le courant de l'année 2018.

En parallèle, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction (Service de Gestion des déchets (BRANDY Marie-Agnès). La partie diagnostic a été transmise à la hiérarchie en 2017 pour validation par les élus. Puis une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi doit être constituée.

Ces éléments permettront une optimisation des modes de collecte afin de réduire le tonnage et également les coûts.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

20190141

#### 6 TRAITEMENT DES DECHETS

#### 6.1 Traitement des ordures et du tri sélectif

Déchets	Localisation des unités de traitement	Nature des traitements		
Ordures ménagères	Montech (82) - DRIMM	enfouissement		
Tri sélectif	Montech (82) - DRIMM	recyclage		
Verre	Albi (81) –VOA	recyclage		

#### 6.2 Traitement des déchets collectés dans les déchetteries

Le rapport d'activité (réalisé par le Syndicat Départemental des Déchets) est joint en annexe 2.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### INDICATEURS FINANCIERS

### 7 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

### Rappel:

Les compétences transfert, transport et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif ont été transférées au Syndicat Départemental des Déchets.

### Ordures ménagères et tri sélectif

Déchets	Collecte	Transport et traitement
Ordures ménagères	Régie	Transfert Synd. Dép. Déchets
Tri sélectif	Régie	Transfert Synd. Dép. Déchets
Verre	Régie	Contrat avec une entreprise

### Déchets collectés dans les déchetteries

Le rapport d'activité (réalisé par le Syndicat Départemental des Déchets) est joint en annexe.

į

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### 8 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DU SERVICES

Pour l'année 2018, le montant global des dépenses et des recettes du service correspond au tableau cidessous, intégrant le fonctionnement et l'investissement.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### Situation comptable multi exercices - C.COMMUNES QUERCY CAUSSADAIS **ARTICLES ET FONCTIONS** (Dépenses)

Code	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018
1641	Emprunts en euros	13.014,15	
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	13 014,15	THE RESERVE OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY OF T
2051	Concessions et droits similaires	0,00	
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	
2118	Autres terrains	0,00	
	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	
	Autres bâtiments publics	14/463,96	1'320,
	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	14 463,96	1 320,0
-	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	15,878,0
	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	15 873,0
201111111111111111111111111111111111111	Matériel de transport	167 078,86	19 590,0
	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	167 078,86	19 590,0
	Materiel de bureau et matériel informatique	372,00	938,7
	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	372,00	938,7
megan property	ИбЫПел	0,00	190,8
	Collecte et traitement des ordures ménagères	0,00	190,8
	Autres immobilisations corporelles	935,00	2,988,0
	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	935,00	2 988,0
13	au et assalnissement	479,18	1 094,9
	OLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	479,18	1 094,9
Section and Section	nergie - Electricité	4 331,76	3,571,6
	OLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	4 331,76	3 571,6
SPECIAL STATE	ombust(b)es;	726,18	278,7
	OLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	726,18	278,7
2012/01/2017	arburants.	76 377,98	101 098,9
	OLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	76 377,98	101 098,9
SECTION ST. SAL	utres fournitures non stockées	22 642 63	16 216,1
	OLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	22 642,63	16 216,1
REPORTS OF THE STATE	urnitures d'entretien	550,72	上。 94,2
	DLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	550,72	94,24
SCHEROLIST SUP	urnitures de petit équipement	2 708,97	1.017, (
	DLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	2 708,97	1 017,13
	tements de travall	3 957,26	3975,17
64 Fo	DLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	3 957,26	3 975,17
	urniturës administratives	0,00	0,00
PERSONAL PROPERTY.	LLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	0,00
APPENDED ON THE	tres matieres et fournitures	0,000	566,98
Name and Address of the owner,	LLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	566,98
STATE OF THE PERSON NAMED IN	ntrats de prestations de services	38470,51	37/059/13
BUILDWING A PROVINCE	LLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	38 470,51	37 059,13
Charles Sand   Charles	The state of the s	(A) (O) (A)	(0,00
PROPERTY AND PERSONS	LLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	0,00
	rges locatives et de copropriété	474,64	392,16
.  001	LECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	471,64	392,16

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	6 607,65	7 687,18
6451	Cotisations à l'URSSAF	85 312,51	79 698,23
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	85 312,51	79 698,23
6453	Cotisations aux caisses de retraite	132 986,55	133 477,11
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	132 986,55	133 477,11
6454	Cotisations aux ASSEDIC.	2 875,57	2 597,16
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	2 875,57	2 597,16
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 671,48	1 636,30
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	1 671,48	1 636,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	33,00	304,80
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	33,00	304,80
65541	Contrib. Fonds compens. charges territoriales	1 193 871,00	1316146,00
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	1 193 871,00	1 316 146,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 382,59	13,855,50
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	14 382,59	13 855,50
661121	IGNE de l'exercice N	466)33	448,23
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	466,33	448,23
661122	ICNE de l'exercice N+1	-483,73	-466,33
B12	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	-483,73	<b>-466,3</b> 3
573	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	11,300,00	3 780,00
312	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	11 300,00	3 780,00
	Totaux	2 460 333,72	2 397 460,01

### Situation comptable multi exercices - C.COMMUNES QUERCY CAUSSADAIS ARTICLES ET FONCTIONS (Recettes)

Code	Libellé	Réalisé 2017,	"Réalisé 2018
1328	Autres	0,00	0,00
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	8 069,50	333,38
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	8 069,50	333,38
7331	Taxe d'enlèv, des ordures ménagères et assimilés	2 302 147,00	2 359 355,00
812	Collecte et traitement des ordures ménagères	2 302 147,00	2 359 355,00
7473	Départements	0,00	6 307,20
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	0,00	6 307,20
7478	Autres organismes	452 252,98	391 467,35
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	452 252,98	391 467,35
7488	Autres attributions et participations	3.780,00	3/223/40
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	3 780,00	3 223,40
758	Produits divers de gestion courante	450,00	0,00
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	450,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	435,00
812	Collecte et traitement des ordures ménagères	0,00	435,00
7788	Produits exceptionnels divers	592,00	a (1.153,39
812	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAG	592,00	1 153,39
	Totaux	2 767 291,48	2 762 274,72

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### **Annexe 1**

### Organisation de la collecte

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### **SEPTFONDS:**

- Points de collecte collective : 52 dont 15 professionnels et 5 lieux publics.
- Conteneurs collectifs O.M: 79.
- Conteneurs collectifs T.S: 65.
- Conteneurs à verre : 11.

### Collecte conteneurs collectifs et individuels T.S, O.M et caisses jaunes.

Foyers équipés en conteneurs individuels T.S et O.M: 664.

- Collecte O.M: Tous les Lundis les conteneurs individuels et collectifs.

Tous les Vendredis les conteneurs collectifs et commerçants.

- Collecte T.S: tous les lundis, Bason, Boulangerie, Vival et Redon.

Les Jeudis des semaines impaires les conteneurs individuels et collectifs.

Les Jeudis des semaines paires les conteneurs collectifs et commerçants.

### **SAINT-GEORGES:**

- Points de collecte collective : 7 dont 1 professionnel.
- Conteneurs collectifs O.M: 17.
- Conteneurs collectifs T.S: 12.
- Conteneurs à verre : 3.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte O.M: Tous les Mercredis.
- Collecte T.S: Tous les Vendredis.

### **SAINT-VINCENT:**

- Points de collecte collective : 7 dont 1 professionnel.
- Conteneurs collectifs O.M: 16.
- Conteneurs collectifs T.S: 12.
- Conteneurs à verre : 2.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte O.M : Tous les Mardis.

Tous les Jeudis, le gros dépôt.

- Collecte T.S: Tous les Mardis.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### **LABASTIE DE PENNE:**

- Points de collecte collective : 10 dont 1 lieu public.
- Conteneurs collectifs O.M: 13.
- Conteneurs collectifs T.S: 8.
- Conteneur à verre : 1.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte T.S: Tous les Vendredis.
- Collecte O.M: Tous les Mercredis.

### **LAPENCHE:**

- Points de collecte collective : 12 dont 1 lieu public et 1 professionnel
- Conteneurs collectifs O.M: 16.
- Conteneurs collectifs T.S: 16.
  - Conteneurs à verre : 2.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte T.S: Tous les Vendredis.
- Collecte O.M: Tous les Mercredis.

Vendredis : Le pont, la Rausière, place du village.

### **LAVAURETTE:**

- Point de collecte collective : 7.
- Conteneurs collectifs O.M: 13.
- Conteneurs collectifs T.S: 9.
- Conteneurs à verre : 2.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte T.S: Tous les Vendredis.
- Collecte O.M: Tous les Mercredis.

Regu le 26/07/2019

### 20190145

### **AUTY:**

- Points de collecte collective : 6.

- Conteneurs collectifs O.M.: 11.

- Conteneurs collectifs T.S.: 8.

- Conteneur à verre : 1.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte T.S.: Tous les Mardis.

- Collecte O.M.: Tous les Mardis.

### CAYRAC:

- Points de collecte collective : 17 dont 2 professionnels.

- Conteneurs collectifs O.M.: 42.

- Conteneurs collectifs T.S.: 27.

- Conteneurs à verre : 2.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte T.S.: Coté bourg: Tous les Lundis.

Coté Mairie : Tous les Mardis.

- Collecte O.M.: Tous les Mardis.

Vendredis: Cayrac nord, salle des fêtes.

### **CAYRIECH:**

- Points de collecte collective : 8 dont 1 lieu public.

- Conteneurs collectifs O.M.: 17.

- Conteneurs collectifs T.S.: 13.

- Conteneurs à verre : 3.

### Collecte collective, et individuelle au centre.

-Collecte T.S: Tous les Vendredis collectifs et caisses.

-Collecte O.M: Tous les Mercredis.

Tous les vendredis, Boux, Bounixou, Gros dépôt du village.

Juillet, Aout : Camping.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### **CAUSSADE:**

- Points de collecte collective : 208 dont 104 professionnels et 35 lieux publics

- Conteneurs collectifs O.M: 429

- Conteneurs collectifs T.S: 319

- Conteneurs à verre : 21

Collecte conteneurs collectifs et individuels T.S, O.M et caisses en centre-ville.

Foyers équipés en conteneurs individuels T.S côté impair : environ 797

T.S Côté pair : environ 702

Foyers équipés en conteneurs individuels O.M: environ 1760

-Collecte O.M: Tous les Lundis côté pair.

Tous les Mardis impairs et centre-ville.

Tous les Jeudis tous les conteneurs collectifs et commerçants du Lundi

côté pair.....

impair, et centre-ville.

Tous les Vendredis tous les conteneurs collectifs et commerçant côté

-Collecte T.S : Tous les Mercredis le centre-ville, conteneurs collectifs du côté impair et pair

Tous les Jeudis des semaines paires les conteneurs individuels et collectifs

du côté pair

Tous les Jeudis des semaines impaires les conteneurs individuels et collectifs du côté impair.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### **MONTFERMIER:**

- Points de collecte collective : 6.

- Conteneurs collectifs O.M: 8.

- Conteneurs collectifs T.S: 5.

- Conteneurs à verre : 1.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte O.M: Tous les Mardis.

- Collecte T.S: Les Mardis.

### **MONTPEZAT:**

- Points de collecte collective : 54 dont 14 professionnels et 10 lieux publics.

- Conteneurs collectifs O.M: 104.

- Conteneurs collectifs T.S: 86.

- Conteneurs à verre : 12,

Foyers équipés en conteneurs individuels T.S et O.M:156.

### Collecte conteneurs collectifs et individuels T.S et O.M:

- Collecte O.M: Tous les Mardis les conteneurs individuels et collectifs.

Tous les Vendredis les conteneurs collectifs et commerçants.

- Collecte T.S: Les Mardis semaines impaires les conteneurs individuels et collectifs.

Les Mardis semaines paires les conteneurs collectifs et commerçants.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### **PUYLAROQUE:**

- Points de collecte collective : 30 dont 5 professionnels et 1 lieu public.
- Conteneurs collectifs T.S: 46.
- Conteneurs collectifs O.M: 54.
- Conteneurs à verre : 5.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte T.S: Tous les Vendredis.
- Collecte O.M: Tous les Mercredis.

Tous les Vendredis les conteneurs collectifs et commerçants.

### **REALVILLE:**

- Points de collecte collective : 69 dont 28 professionnels et 6 lieux publics.
- Conteneurs collectifs O .M :126.
- Conteneurs collectifs T.S: 90.
  - Conteneurs à verre : 8.

### Collecte conteneurs collectifs et individuels O.M., T.S et caisses.

Foyers équipés en conteneurs individuels O.M et T.S: 273.

- Collecte O.M: Tous les Mardis les conteneurs individuels et collectifs.

Tous les Vendredis les conteneurs collectifs et commerçants.

- Collecte T.S: Les Lundis semaines impaires les conteneurs individuels et collectifs.

Les Lundis semaines paires les conteneurs collectifs et commerçants.

### **SAINT-CIRQ:**

- Points de collecte collective : 10 dont 1 professionnel.
- Conteneurs collectifs O.M: 22.
- Conteneurs collectifs T.S: 20.
- Conteneurs à verre : 2.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte O.M : Tous les Lundis.

Tous les Vendredis, salle des fêtes, Fonlongues.

- Collecte T.S: Tous les lundis, salle des fêtes.

Tous les Mercredis les semaines Impaires.

Tous les Jeudis les semaines paires.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### **MIRABEL:**

- Points de collecte collective : 34

- Conteneurs collectifs O.M: 50

- Conteneurs collectifs T,S: 37

- Conteneurs à verre : 4

### Collecte conteneurs collectifs et individuels T.S. O.M. et caisses.

Foyers équipés en conteneurs individuels T.S et O.M: 78

- Collecte T.S: Les Lundis les semaines paires les conteneurs individuels et collectifs.

Les Lundis les semaines impaires les conteneurs collectifs et commerçants.

- Collecte O.M: Tous les Mercredis.

Tous les Vendredis les conteneurs collectifs et commerçants.

### **MOLIERES:**

- Points de collecte collective : 48, dont 12 professionnels et 5 lieux publics

- Conteneurs collectifs O.M: 87

- Conteneurs collectifs T.S: 70

- Conteneurs à verre : 8

### Collecte conteneurs collectifs et individuels T.S, O.M, et caisses.

Foyers équipés en conteneurs collectifs et individuels T.S et O.M : 120

- Collecte T.S: Les Lundis les semaines paires les conteneurs individuels et collectifs.

Les Lundis les semaines impaires les conteneurs collectifs et commerçants.

- Collecte O.M: Tous les Mercredis les conteneurs Individuels et collectifs.

Tous les Vendredis les conteneurs collectifs et les commerçants.

Juillet et Août, lac et Merlanes.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### **MONTELS:**

- Points de collecte collective : 41 dont 13 professionnels et 3 lieux publics.
- Conteneurs collectifs O.M: 84.
- Conteneurs collectifs T.S: 66.
- Conteneurs à verre : 5.

### Collecte conteneurs individuels et collectifs T.S et O.M.

Foyers équipés en conteneurs individuels T.S. et O.M: 186.

- Collecte O.M : Tous les Lundis conteneurs individuels et collectifs.

Tous les Vendredis conteneurs collectifs et commerçants.

- Collecte T.S: Les Mercredis semaines impaires, conteneurs collectifs et commerçants.

Les Jeudis semaines paires conteneurs individuels et commerçants.

### MONTALZAT:

- Point de collecte collective : 9 dont 1 lieu public et 1 professionnel.
- Conteneurs collectifs O.M: 25.
- Conteneurs collectifs T.S: 19.
- Conteneurs à verre : 5.

### Collecte uniquement collective.

- Collecte O.M: Tous les Mardis.

Tous les Vendredis, maison de retraite, cimetière, parking Midimat.

- Collecte T.S: Tous les Mardis les semaines paires.

Tous les mercredis les semaines Impaires.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

20190148

### TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CONTENEURS SUR LA COMMUNAUTE :

Total des conteneurs O.M: 1201

Total des conteneurs T.S: 925

Total de conteneurs verre :

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

### DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

### RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018

### I. FREQUENTATION DES DECHETERIES

### I.1. FREQUENTATION DES PARTICULIERS

### **DECHETERIS DE CAUSSADE**

30 608 passages de particuliers ont été enregistrés au cours de l'année 2018, soit une augmentation de la fréquentation de + 9.5 %.

Les usagers proviennent principalement de :

- -Caussade pour 64.2 % des passages
- -Monteils pour 9.4 % des passages
- -Réalville pour 7.8 % des passages.

### Les principaux dépôts des particuliers concernent :

-les déchets verts : 50 % des apports

-les encombrants : 37.9 % des apports

-les déchets électriques et électroniques : 3.4 % des apports

-les gravats : 3.3 % des apports -les ferrailles : 2.6 % des apports.

L'annexe A1 détaille la fréquentation mensuelle, le nombre de passages des particuliers de chaque collectivité, la répartition des passages par tranche horaire, et, la répartition des apports de déchets.

### **DECHETERIE DE MOLIERES**

La déchèterie a enregistré 3446 passages de particuliers en 2018 dont 22 % en provenance du secteur relevant du SIEEOM Sud Quercy (communes de Labarthe, Puycornet et Vazerac).

### Les usagers proviennent principalement de :

Molières: 66.4 % des passages
Puycornet: 12.8 % des passages
Mirabel: 10.1 % des passages
Labarthe: 6.5 % des passages

- Vazerac: 3.2 % des passages.

### Les principaux dépôts des particuliers concernent :

les encombrants : 49.6 % des apports
les déchets verts : 25.4 % des apports
les ferrailles : 8.3 % des apports

·082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### 20190149

2

- les déchets électriques et électroniques : 7.7 % des apports.

L'annexe A2 détaille la fréquentation mensuelle, le nombre de passages des particuliers de chaque collectivité, la répartition des passages par tranche horaire, et, la répartition des apports de déchets.

### DECHETERIE DE MONTPEZAT DE QUERCY

3 758 passages de particuliers en 2018, soit 106 passages de plus qu'en 2017.

Les usagers proviennent en grande partie de Montpezat (88 % des passages) et Montalzat (5.3 % des passages).

Les principaux dépôts des particulters concernent :

- les encombrants : 43.3 % des apports
- les déchets verts : 37.6 % des apports
- les ferrailles : 5.5 % des apports
- les décliets électriques et électroniques : 4,3 % des apports
- les gravats : 4.3 % des apports.

L'annexe A3 détaille la fréquentation mensuelle, le nombre de passages des particuliers de chaque collectivité, la répartition des passages par tranche horaire, et, la répartition des apports de déchets.

### DECHETERIE DE SEPTFONDS

La déchèterie a enregistré 6 339 passages de particullers en 2018 contre 6 976 en 2017. (Une balsse significative de la fréquentation, essentiellement due à la fermeture pour travaux du 25 juin au 06 août 2018 en raison de la création d'un qual supplémentaire).

Les usagers proviennent principalement de :

- Septfonds pour 71.2 % des passages
- Monteils pour 6.9 % des passages
- Caussade pour 3.6 % des passages
- Puylaroque pour 3.5 % des passages
- Saint Georges pour 3.2 % des passages
- Saint Cirq pour 3.37 % des passages.

Les principaux dépôts des particullers concernent :

- les déchets verts : 49.2 % des apports
- les encombrants : 30.5 % des apports
- les gravats : 5.5 % des apports
- les déchets électriques et électroniques : 5.5 % des apports
- les ferrailles : 5.2 % des apports.

L'annexe A4 détaille la fréquentation mensuelle, le nombre de passages des particuliers de chaque collectivité, la répartition des passages par tranche horaire, et. la répartition des apports de déchets.

### I.2. FREQUENTATION TOTALE DES PARTICULIERS

Au total, les déchèteries de la Communauté de Communes ont reçu 44 141 visites en 2018, soit une fréquentation globale supplémentaire de 5 % par rapport à 2017.

### I.3. FREQUENTATION DES PROFESSIONNELS

Stege social: (16tel du Drumtement - Boule varl Hubert vicanze - B.P. 787-8204). Mon subun cedes se 101: 195-67-91-77. dv. — Courriel i syndrom (repubble leskymtements 2.0

3

374 passages de professionnels (y compris les services des collectivités) ont été enregistrés sur l'ensemble des sites; une balsse importante cette année encore, depuis 2016, la fréquentation des professionnels diminue d'un quart chaque année.

Les annexes B1 à B3 détaillent la fréquentation mensuelle par site, le nombre de passages des professionnels par collectivité ainsi que la répartition des apports de déchets.

### II. TONNAGES DE DECHETS APPORTES EN DECHETERIE

Au total, tous déchets confondus, 4 940 tonnes ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers et les professionnels, soit 2.15 % de plus qu'en 2017.

Les annexes C1 à C4 détaillent respectivement les apports effectués des déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septionds.

L'annexe C5 regroupe les tonnages des sites.

Les apports peuvent être déclinés en trois catégories ci-dessous ;

### II.I. LES GRAVATS

1 106 tonnes de gravats ont été mises en remblai ou en comblement d'excavations.

### II.2, TONNAGES VALORISES OU RECYCLES

2 076 tonnes de déchets ont été orientées vers des fillères de valorisation ou de recyclage, soit 54% des apports (hors gravats).

Les tonnages valorisés sont :

- 1292 tonnes de déchets verts transformées en compost pour amendement agricole
- 221 tonnes de déchets d'ameublement (programme Eco-Mobilier) ont été détournées des encombrants pour être triés, broyés et valorisés
- 195 tonnes de ferrailles recyclées
- 179 tonnes de produits électriques et électroniques démantelées et recyclées dont :
  - 40.3 tonnes de réfrigérateurs et congélateurs
  - 63.6 tonnes de lave-linge, sèche-linge, micro-ondes, fours, ...
  - 29.6 tonnes de téléviseurs et écrans d'ordinateurs
  - 46.3 tonnes de petits appareils (perceuses, radios, vidéo, aspirateurs...)
- 71.7 tonnes de cartons recyclées en papeterie
- 67.7 tonnes de textiles et chaussures réemployées ou transformées en produits d'essuyage
- 34 tonnes de palettes transformées en plaquettes pour chaufferie (Plateforme bois-énergie de Nègrepelisse)
- 8.9 tonnes d'huile moteur régénérées en huile minérale
- 3.1 tonnes de batteries recyclées.
- 2.6 tonnes d'huile végétale valorisées
- 1.4 tonne de piles recyclées.

### IL3. TONNAGES NON VALORISES

1 738 tonnes de déchets non valorisables ont été traités, soit 45.3 % des apports (hors gravats).

Les tonnages non valorisés sont :

1 723 tonnes d'encombrants mises en site de stockage des déchets non dangereux (1 682 tonnes en 2017)

Siege speid : 1693 de Depariement - Bande and Hubert Course - 3.3 - 785 - 85042 Menusaban codes : 151 - 95-63-91-77-40 — Control : Gradient decision for percentages? 6

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

### 20190150

4

 15 tonnes de déchets dangereux regroupées et détruites en incinération industrielle (avec une part de valorisation des ferrailles ou sous forme de combustible).

Tous déchets confondus, l'apport théorique par habitant et par an (hors gravats) est de 178 kg de déchets déposés en déchèterles. A titre comparatif, dans son rapport 2017, INDDIGO (2015) a évalué la moyenne à 185 kg/an/hab, pour le Tarn-et-Garonne.

### II.4 CONVENTIONNEMENT AVEC LES ECO-ORGANISMES

Rappel de la mise en place opérationnelle des éco-organismes.

### - DASTRI

Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.A.R.I.P.A.T. (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto Traitement). La collecte et le traitement (incinération) des DASRI des particuliers (uniquement) collectés en déchèterie sont pris en charge par DASTRI.

### - ECO-DDS

Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques). Les déchets déposés dans les déchèteries peuvent être collectés par ECO-DDS sous réserve de leurs natures, leurs volumes ou leurs poids. Les déchets diffus des professionnels sont exclus. Dorénavant, deux flux et deux contrats sont dédiés aux D.D.S.

Pour information, compte tenu d'un défaut de ré-agrément début 2019, cet organisme n'a plus été en mesure d'assurer l'enlèvement de ce type de déchets jusqu'au 10 mars 2019. De ce fait, le service a été facturé; un remboursement des frais engagés est en cours de discussion avec le ministère de tutelle.

### - ECO-MOBILIER

Cet éco-organisme a été créé pour le tri et le recyclage des Déchets d'Eléments d'Ameublement (D.E.A.), le développement territorial d'Eco-Mobiller est planifié sur 5 années à compter de 2014, 20% du tonnage d'encombrants devrait ainsi être détourné vers cette filière D.E.A.. La déchèterie de Caussade a été la première déchèterie équipée en Tarn et Garonne (Juillet 2014), les autres déchèteries du Quercy Caussadais sont dotées d'une benne D.B.A. depuis septembre 2018.

### III. CHARGES ET RECETTES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation liées à la collecte, au transport et au traitement des déchets sont de 251 778 € TTC (347 496 € en 2017).

Les principaux postes de dépenses sont représentés par les encombrants (66.3 % des dépenses), les déchets verts (21.8 %) et les gravats (4.2%).

Les recettes de 2018 sont de 56 366 € (+ 14 % par rapport à 2017). Elles proviennent essentiellement de la valorisation des ferrailles (49.2 % des recettes), des déchets d'ameublement (19.5 %) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (17.4 % des recettes).

Les annexes D1 à D4 détaillent les différents postes d'exploitation ainsi que les coûts et recettes pour chaque déchèterie.

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

5

L'annexe D5 regroupe l'ensemble des charges d'exploitation des déchèteries.

Les charges d'exploitation représentent, après déduction des recettes, une dépense de 9.16 € TTC/habitant/an.

### IV. SYNTHESE BUDGETAIRE

La synthèse du coût des déchèterles pour l'exercice budgétaire de 2018 est :

Désignation	Dépenses (ETTC) y compris charges rattachées	Recettes y compris recettes "rattachées"
Charges d'exploitation	251 778.00	
Charges à caractère général	8 592.00	
Charges de personnel	77 123,00	
Charges d'emprunts et intérêts	97 573.00	
Quote part "conteneurs"	3 512.00	И
Participation du Conseil Départemental		30 812.00
Valorisation matière de déchets		56 366.00
Participation SIEEOM Sud Quercy		4 207.00
Facturation des apports des professionnels		3 398.00
TOTALISATION	438 578.00	94 783.00
Coût annuel de la déchèterie	343 79 soit 15.96 €	

20190151

б

### **ANNEXES**

### A. Fréquentation des particuliers

- A1 Déchèterie de Caussade
- A2 Déchèterie de Molières
- A3 Déchèterie de Montpezat de Quercy
- A4 Déchèterie de Septfonds

### B. Fréquentation des professionnels

- B1 Déchèterie de Caussade
- B2 Déchèterie de Molières
- B3 Déchèterie de Montpezat de Quercy

### C. Tonnages de déchets collectés

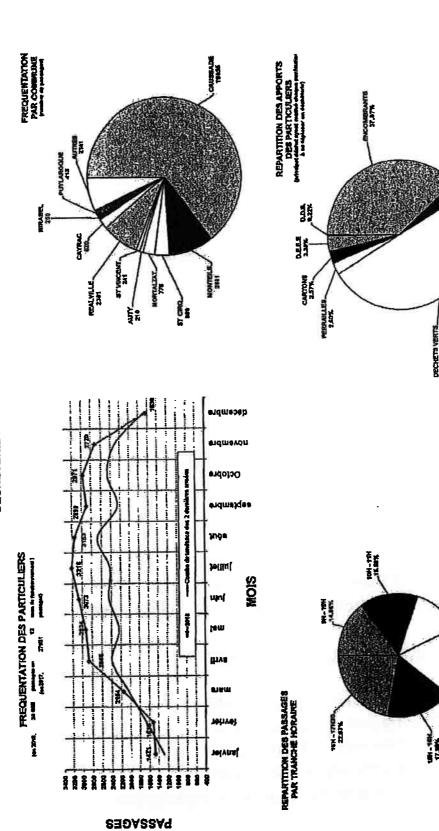
- C1 Déchèterie de Caussade
- C2 Déchèterie de Molières
- C3 Déchèterie de Montpezat de Quercy
- C4 Déchèterie de Septfonds
- C5 Synthèse des tonnages des déchetteries

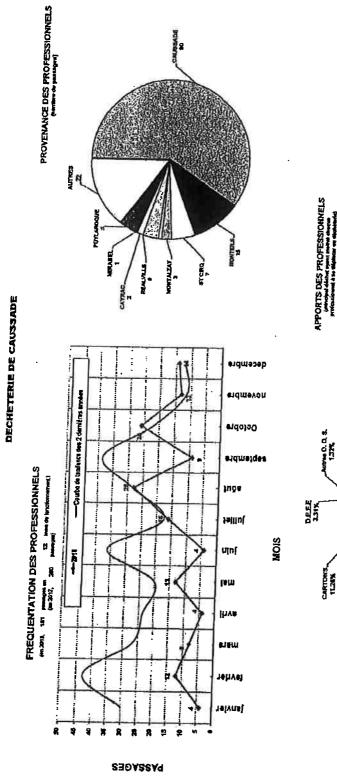
### D. Détail des charges d'exploitation

- D1 Déchèterie de Caussade
- D2 Déchèterie de Molières
- D3 Déchèterie de Montpezat de Quercy
- D4 Déchèterie de Septfonds
- D5 Synthèse des charges d'exploitation

DECKETERIE DE CAUSSADE

ANNEXE AN





DEEE

CARTICUS

TLEN

TLEN

TOWNS DES PROFESSIONNI

(PROPESSIONNI

PROPESSIONNI

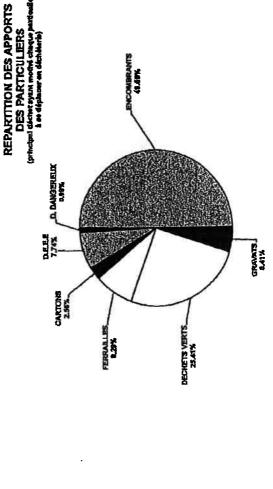
SALEY

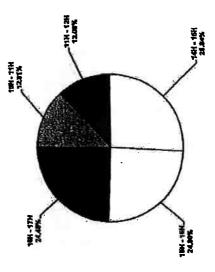
CRAMMITS

ANNEXE BY

DECHETERIE DE MOLIERES

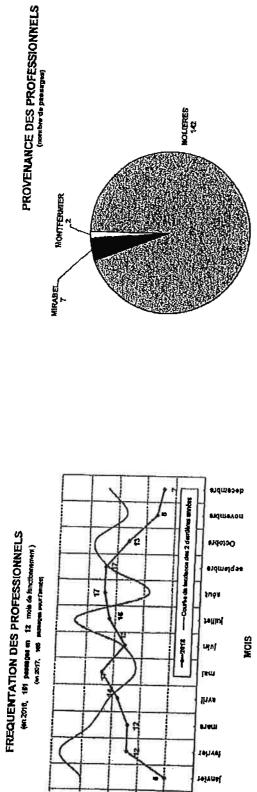
FREQUENTATION PAR COMMUNE (worths department) ACLIENES 124 WAZERAC PUNCOBNET LABARTHE MIRABEL MONTALZAT. MONTFERMES REALVILLE. CAUSSADE FREQUENTATION DES PARTICULIERS
(MJRI, 1958 passages per familier)
(MJRI, 1958 passages per familie) **E**OIS ā 8 8 2 8 3 2 8



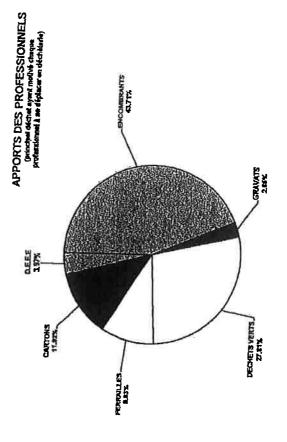


REPARTITION DES PASSAGES PAR TRANCHE HORAIRE

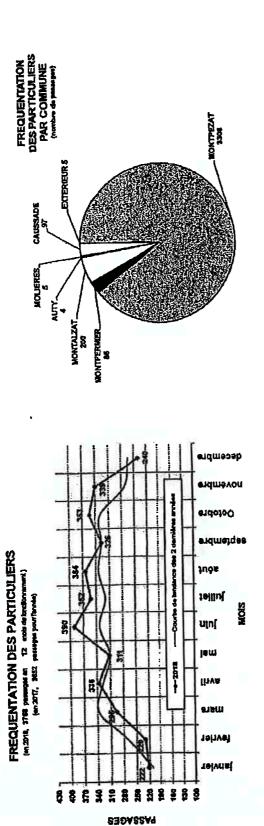
ANNIEDGE 182

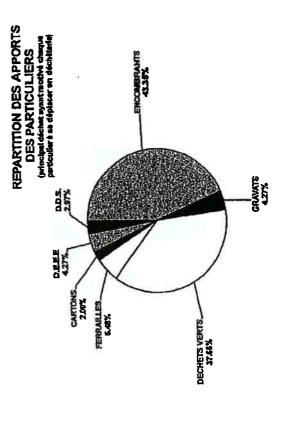


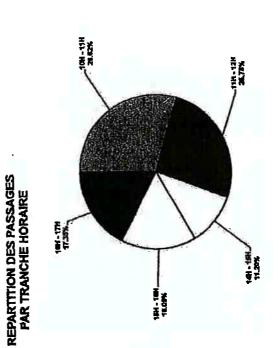
\* PASSAGES



DECHETERIE DE MONTPEZAT DE QUERCY







ANNEXE AS

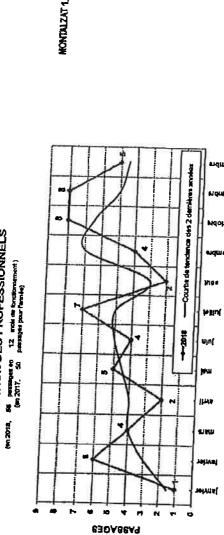
PROVENANCE DES PROFESSIONNELS (Namber de persyen)

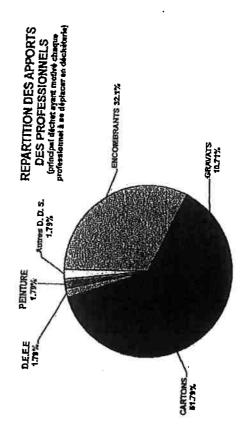
LAPENCHE

MRABEL

DECHETERIE DE MONTPEZAT DE QUERCY

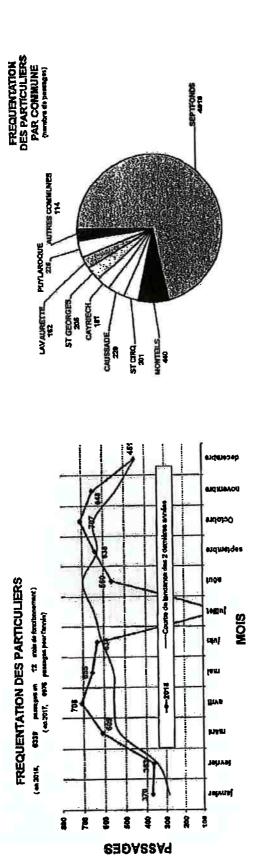


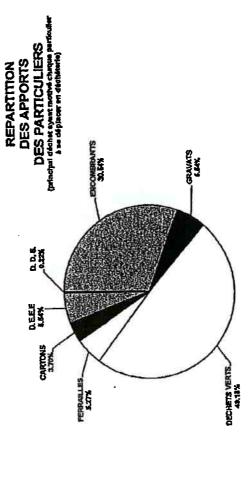


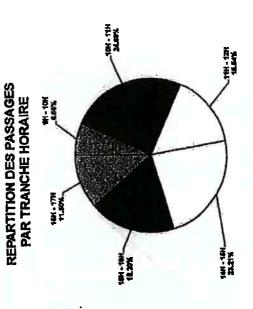


-- MONTPEZAT

DECHETERIE DE SEPTFONDS







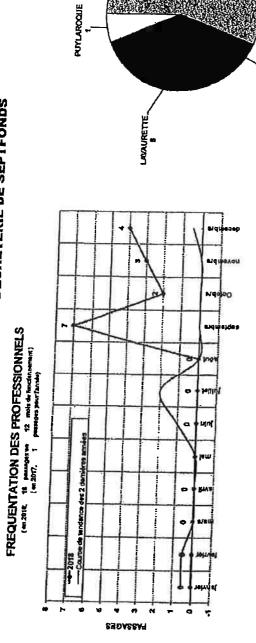
ANNEXE AL

PROVENANCE DES PROFESSIONNELS (nombre de pression)

\_SEPTFONDS

-ENCOMBRANTS 92,75%

DECHETERIE DE SEPTFONDS



**MOIS** 

FERRATLES 6.26% REPARTITION DES APPORTS
DES PROFESSIONNELS
(principal dechet synal motiva chacup professionnal

\$\frac{1}{2} \times \text{of places on dechaparia}

ANNEXE BL

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

. 1

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DECHETÉRIE DE CAUSSADE

### Tonnages receptionnes en 2048

ANTECE CI	SUPPLIE TANGE	Eltt saves	Elét jahrit	MPE com	8105 hva	E) 45 lead	\$192 <b>494</b>	1142)5896	alfiz stea	and medicines	fiot enforce	BZČE SVENSKOM	Biffs andereside	TORCHOE MORIEL	REPERENTATION EN POUNCERTAGE	POTOS TRECOGODES PARK ENGITARET (engineel on Egy)
ENCOMBRANTS	翻	86.700	49.540	78.840	14,400	61.680	63.960	124.250	86,700	74,380	025-28	88.120	68.340	997.380	31,11%	28.83
AMEUBLENENT	TE I	12.780	7,720	17,020	17.240	14.320	15,080	24.220	28.080	23,640	17.620	13,720	10,320	188.740	6.23%	10'91
GRAVATS (*)		64300	40.175	008,38	70,200	89.000	00:30G	68.350	68.900	39,600	16.500	78.600	33.600	708,225	22.00%	63.59
CARTON	<b>D</b>	3580	3,020	4300	5,100	3,980	6.060	6,800	3360	\$140	4,520	3.140	4.926	22,600	1.84%	424
DECHETS VERTS	<b>(</b> ()	0.520	47.280	90,580	099799	12,880	77,440	65.530	65,960	56.480	103.300	90.680	66,080	923,280	28.80%	12.24
SOB	<b>®</b>	08975	0.500	250	2.840	5230	2380	0.000	2,280	3.860	8,220	0.000	0.000	31.430	0.86%	2.54
FERMALLES	12	5,780	8780	7,980	P.180	11,700	18,400	099'8	12.140	6.720	6.220	11,360	7.300	108,180	3.26%	876
HULEMOTEUR		0.000	0000	1,000	1211	0000	0000	0.000	0,000	1,508	0,000	0,000	0,000	3.717	a12%	780
HULE VEGETALE		0.060	0000	0000	0230	0.208	2000	0.555	0,120	0.180	0000	0.180	9,000	1.536	0.05%	934
BATTERIES		0000	0.750	9000	9000	0.548	0000	0.750	0.000	0.800	0000	0.000	0,000	1.948	46600	420
DERE	周		28.075			28.996	-		37.300			27.482		119,855	374%	10.81
CARTOUCHES	goj]	00000	00000	8,000	0.000	23-00'0	0,000.0	00000	00000	94000	00000	0.0029	0.0000	0.014	2000	oro
LAMPES	2007	0,000	000'0	0.000	0.361	0.000	0000	0000	0.000	0,000	9000	0000	0.208	196'0	%20°6	50'0
FILES	33	0000	9000	0,000	0000	0,498	0000	0000	0000	0,000	0,440	0.000	0000	308.0	<b>3600</b> 0	0.68
TEXTILES		5007	4,017	4,114	5.124	450	25	4.684	5.953	5.267	2007	4.378	2.493	64217	1,89%	4.89
DASRI	到	00000	99000	0.0548	0.0044	9/00'0	0.053A	9800'0	05000	0,0257	90000	0.0105	22100	0.158	0.00%	0.0
DECHETS SPECIFIQUES HO	_	2703	0000	9050	G.158	DESC.	829:0	1150	1.348	0,487	0.545	0.766	0.705	7.298	0.73%	39'0
	۳	275.202	18836	290.400	371,720	344,788	283,073	302.340	330.785	257.204	256.549	376,367	782.958	3 ZDB. 112		70.602
	-	1						-		ľ	-					VIII DIELE
MAPPLE DATE TOWNSOME DE L'AUGUEZA 1 40.002			267,88V	234,020	282.090	579.7df	236,480	256.707	304.797	238,890	254,500	374.06f	176.354	3 436.082	de	

MORE DE L'HONGE   140,502   207,500   202,020   202,030   203,500   204,500   204,700   304,701   234,800   234,500   374,601   174,334	140.842	267,48W	234, 020	282.093	378.74F	236,880	256.707	308.791	238,880	238,550	374.061	176,354	3 #36.082
DEFENDACE: 74200 42.022 45.521 21436 24627 24.197 46.823 27.394 8.314 4.8407 1.838 6.850	71.508	-82.087	37,521	27.636	2467	24.197	44.633	27.394	207	-72.887	1,696	9-580	70.030

7.5 Tennes de gravets par benne banaportes €

(\*\*\*) Base de 1f 097 habitunts



Kg/hab/an 146.11

> Migmontation de 1625%

313.744

36.605

12,055

41.520

36.874

0272

14,360 39,389

30.540 S.

27.232

NAPPEL DES TOMNAGES DE L'ANNEE (15.374

50.947

7,457

habitants do to C.C. de LAFRANCAISE

Š

Дощ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS СОММИЛА

DECHETERIE DE MOLIERES

Tonnades receptionnes en 2018

	<b>_</b>	-	-				1				I 				
AMMENCE C2	STOHALETIC	t toe servi	\$18% eukr	6363 Fr	#162 (P	9148 0	E162349	13010	BIGS RIGHT	ares an	aths midn	610£ M4	TOWAGE AMUEL	NOTATIVISTICAL	POTOS THEOROGUE PAS HARTANT
ENCOMBRANTS	10.500	1 4	-	+	+	+	und	iğor.	9744	40130	40.00	me > 8		EN POURCENTAGE	(Parphine or Kg
AMPRIO CARTIN	+	+	+	13.100	8.580	12.860	15,560	7.480	13,380	14.00		T			
_	0000	0.000	2000	0000	000	900	ě	L			260	2520	128,540	35,25%	51.50
GRAYATS (*)	13800	20.050 0	87.9	1 8		- -		8	0.00	2.560	9 2 2 3	0000	4.900	38	1
CARTON	1	+	+	+	28.60	D000	0000	17.800	00070	0,000	7,500	800			<u> </u>
		900	000	1.040	0000	0000	1,23	9000	188	8			08.750	24.34%	35.56
	6.18	0000	10.280	14.37	3	L				Popular	porn	9000	3.560	0.38%	
BOB	0000	0000	+-	-	-	8.100	64.50	3,940	3.140	8.700	11.140	4.320	81.230	22.57%	3   3
FERRALLES	18	+	1		8	O DO	0.000	0000	000	0000	0.000	89	1		35.34
	+	0887	80	4.600	3.080	2,500	0,000	0,970	9,8	1		1	non-	0.00%	000
	900	0,000	1.000	0.000	000	800	18.5		1	3	679.	0000	37.990	8.05%	13.22
HUILE VEGETALE	0000	9000	6.13	1 80			TO TO	0000	8000	0000	0000	0000	1.006	0.27%	9
PATTERIES I	+	1			O'ME	0000	0,120 0,120	0,000	0,000	0000	o o o	Sand		1	
500	0000	0.000	0000	0000	0.183	0000	ğ	8	1	1	1	3	0.240	0.07%	0.10
DEEE	39.	5.588			] į			3	2200	800	0000	0000	0272	6.09%	g
CARTOUCHES	+							5.017			4.363	-		1	
_	1000	000 000 000	0000	0000	9,000	0.000	2000		T	ľ	-	1	18.038	627%	82
LAMPES	0000	0.90	000	0,000	0.00	1		Boo	8000	0000	0.000	0000	0.008	9,00°a	900
PILES	0000	0000	900	88.0			200	800	0000	0000	0000	9000	0.000	%a00	88
TEXTILES 17	7 0274	5800		T		800	000	0.00	0,000	0000	0000	257	0.292	2000	
DASOL	.+-	$\int$	à	0.522	0.208	0.196	0.458	0.193	9250	0.136	86.0	9305		1	21.0
	00000	0,000	Q.CO.	d,0000	0.000	0.000.0	0,0000	9000	900		+	+	0/L'4	2,120	127
DECHETS SPECIFIQUES (1)	0.305	0000	000	0.00	0000	900	+-	-		-	-	0.0051	0.028	0.07%	igro
	30.789	36.625	33,437	33,632	KY 2062	27.2	+	-	20 min	E .		0000	0.728	0.20%	82.0
Report Dire Trainsacrate and									$\dashv$	$\dashv$	34.4TB 10	10.842	364.686		146.15

-2.766 13.802 -17,544 frabitants 6,258 2456 Base de £ 7.5 Tounes de gravats par banto transportée £

24.702 -15.613

2.074 33,588

DEFENSIVE : 18.025 8.333

082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DECHETERIE DE MONTPEZAT DE QUERCY

## Tonnages receptionnes en 2018

		$\neg$	Ť	1	T				$\neg \tau$				$\neg$	$\neg$			7	
POINT INTOWNERS FAR WASHART (ourshit on Mg)	76.50	8	30.26	181	27.16	86.	9.63	860	8,0	0.00	5.01	d.0.f	000	200	220	20.00	1.13	163.84
KEPHERBYTATION GP POUR CENTAGE	46.85%	1.03%	18.50%	2.94%	16.62%	0.94%	8.77%	0.57%	0.12%	0.00%	4.90%	Q.01%	0.00%	4.00.0	1.35%	\$100	%69°0	_
TOPPHACE ANNUE.	182.080	4,020	71.900	11,440	64,600	2,500	22,420	HZ Z	0.480	0.000	19.039	0.028	0000	0000	5241	9:00	2.677	388.672
Officements 2519	800	0000	0000	1000	9000	900'0	0000	0000	0.110	0000		0.000	0000	0000	0.164	0,0000	0.538	this series
STOR BIGINSHIP	15,480	2,100	2.800	1,100	8.740	0000	2360	1,060	0.00.0	0.000	285	0.000	0.000	0.000	0.322	00000	4250	43,333
Bibit stillated	14.040	5g	0000	1,540	16,800	0.000	4,720	0,000	0000	0000		0.028	0000	0000	0.403	20000	0.276	34,327
Bitt sremsiyer	24,960	0000	0000	0.960	10,840	0.000	2340	0000	0,000	0.000		0.000	0,000	0.000	0,322	0.0000	0.173	33.503
S ( SZ 1009	36,740	9000	18,400	0000	6.820	2.500	2.500	0000	0,120	9000	4.843	0000	0.000	0,000	0.993	0,0000	9776	73.182
a has satud	13.240	0.000	1.500	2.380	3.900	0.000	1.840	0000	0000	0.000		0,000	0000	0,000	1120	0.0186	0000	23.070
9102 199(	13.420	0000	7.500	1,220	7.100	0000	0.00	0,000	0.110	0.000		0.000	0,000	0000	214.0	90000	0000	22.705
ETOS Jah	16.362	0,000	97200	0000	000'0	0000	2.420	1211	0000	0.000	B.196	0000	0000	0000	0,582	0.000	0.493	36.762
\$165.firm	18,020	0000	7,500	1,040	2.720	0000	3,480	0000	0.000	000'0		0,000	0000	900'0	0.496	90000	Ø1.0	27.362
\$165 eyage	10.340	0.000	7.500	1.100	3.640	900'0	2.900	900'8	0000	0.000		0000	0000	0000	270	0.000	2 2	CSG
F142 sebell	12,760	000/0	0000	1,480	0.000	0.000	2.860	0.000	0,140	000'0	3,631	0000	0000	0,000	0,466	00000	0.117	79.77
8) éű mirmáj	8.740	0,000	7.500	0.000	4.040	0.00	0000	0000	900'0	0000		9000	000'0	9000	0.365	THOO	0000	20.863
SIGNACTIONS	130	W	3	<b>奶</b>	0	E.	R	D			噩	B)	1	<b>32</b>			G	
AIRVEXE CS	ENCOMBRANTS	AMEUBLEMENT	GRAVATS (7)	CARTON	DECHETS VERTS	BOR	FERRALLES	HULE MOTEUR	HULE VEGETALE	BATTERIES	DEFE	CARTOUCHES	LAMPES	PILES	TEXTLES	DASRI	DECHETS SPECIFIQUES	

7.5 Totales de gravate par banya transportée €

habitents 2377 )

4154 4.542 4.044 10.078 13.00 4.388 38.085 11.378 4.039 40.118 48.787

NAME DES TOWNAGES DE L'ANNIES : 20.078 | 27.079 | 38.426 | 26.016 | 24.664 | 38.307 | 27.875 | 37.866 | 38.459 | 30.600

\$74.270

DEPENDACE: 234

.- ;;

### 20190157

Kg/hab/en

diminution de 4.75%

1012387

103,184 | 67,655 | 113,471 | 46,430

48.116

12.863

2.244

-27.756 TE.165

45,425 99,032

-74.626 76.097

8,739

0.238 -28.97¢ -30,272 21,433

106.720 | 117.647 | 73.900 | 92.658

RUPPEL DES TOWNAGES DE L'ANNEE 61.226 71.965

DEFERENCE: 26,45g

:

;

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DECHETERIE DE SEPTFONDS

Tonnages receptionnes en 2018

	(n)															
AND SEC	EIGMALET!	Bt Ot selvnel	alos reirvē)	Pjūz Elvu	71 <b>9</b> 3 <b>9</b> 1 <b>9</b>	M 291)	#143 U	8 5 9 8 1 9 5	8(47)	ates extine	\$105 end	aros endra	etek enda	TOWNACE ANNUEL	REPRESENTATION PR POLISCENTATION	PODS THEOROGUE PAR KARTAART
ENCOMBRANTS	<b>10</b>	49.680	1 8	1 8	.   }		pri	uni	Dos	મિલ	acto)	<b>M</b> APU	Liespp		S W A S W A	(Exprime a kg
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	-		1	-	nor or	38.040	34,420	0.000	33.000	39,560	43,500	25 3m				
AMENIA EMENT	ŽI	0000	0000	000	000'0	0,00	0000	600	8	T			9	415.260	43.06%	74.54
GRAVATS (7)	ঝ	15.650	16.980	23.00	88		T			avya	2005 2005	3,480	3.960	17.40	1,29%	19
CARTON	-	L		4		14.000	32.100	0.000	13,300	11.800	38.800	33.620	000	240 Km		
	_		898	0.00	1.640	0,000	123	0.000	0.000	0000	2	2000			70.75	43.18
DECHETS VERTS	2	9.080	10.540	82,03	14,150	16.140	200	1			1	Trans.	0000	4120	0.43%	12.0
BOB	<b>®</b>	0.00	0000	80.0	80	1 2		2000	889	17.770	44.40	35.160	20.500	223.170	23,14%	40.06
FERRALLES	壓	2,180	2700	1		9	0000	0000	0,000	000	0,000	9.000	0.000	0000	3,000	800
HUILE MOTEUR		0000	0000	8		15 15 E	4.840	000	1,980	3.870	4.100	2.150	2,480	34.940	3.62%	627
HUILE VEGETALE	-	8			3	9	0000	0.000	0.000	1,000	9,000	0000	0000	2,000	207192	
			0000	0,180	0.000	0.00	0.000	0.080	0000	- 623	980		$\dagger$			0,20
BATTERIES		0000	0000	0.000	0.000	0000	2	1		1		900g	0000	0.350	0.04%	90.0
DEEE	画		3			798	1	7	COCO	9000	0.000	6000	0.000	\$.000	0.00%	0.00
CARTOUCHES	ď	1					1		3.683			5.278	_	21.918	2.775	
	il	10070	0000	6.00	2001	0,000	0.000	0000	0000	38.5		r				3.83
LAMPES		0000	0000	5000	9,500	808	500				BOS	900	9,000	0.010	0.00%	0.00
PILES	<b>W</b>	0.000	0,000	9000	900	8		7	+	0000	0000	O O O	0.000	2,000	0.00%	0.00
TEXTILES		#	0.353	3	2		and a	0000	0.194	0000	900	0000	0000	0.194	0.02%	800
DAS.RL	<u>a</u>	0.00	80.0	1			313	된	0,840	0.557	0.345	0.366	29870	5,045	0.52%	25.0
DELMETS CONTROLOGY	+	T	1		0.000	000	0000	0000	0000	0000	0000	0.000	0000	8		
Els steuridoes	謝	22.50	STE.	0.000	0.381	2220	0.164	0000	0,210	0.70	1 SE	╀	+	2000	800%	8
		77,636	72.204	76.74	17.575	105,333 10	102.477 0	0.277 5	53.807			_	Zwn	2007	0.44%	arr
RUPPEL DES TOMMAGES PET 1									1	_	-1	or A	58.773	964.277		173.09

7.5 Tomes de gravats par benne transportée £

hab/tanta (\*\*) Bros de 5571



082-218201135-20190725-190725\_13-DE Regu le 26/07/2019

# COMMUNALITE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

## Tonnages receptionnes dans les decheteries en 2018

MANELBLEMENT	ANERGIA GE		Bits whyer	After and	Bidž Drvá	8141 Liver	श्रास्य भवां	61 05 Jankol	145 Het	atos entrotas	\$105 miles	\$195 ardmares	Brês andmasêb	TOWNS OF ANALIS.	REPRESENTATION EN POUNCENTABLE	PODE THEOROGEN PAR I CARTANT PROPERTY (T)
		-	_		179.780	125,760	144.550	163.080	163.820	154.880	164.080	143.300	96.240	1723.280	34.80%	20'08
				17.020	012.73	14,320	15.080	34.220	26,080	23,540	27.100	27.640	14.280	221,100	448%	75.01
	GRAVATS (7)	_	414		106,550	158.100	102.900	73.830	118.400	71.400	67.300	125.120	33,600	1106.426	22.35%	51.38
	100	_		000'9	0297	3.980	7.500	6.350	3.380	7,400	7.020	4.240	5.960	77,720	1.46%	3.33
		-	-	121,120	116.830	143,860	122,000	75.870	98.720	87.230	173.330	145,720	69.660	1292.260	28.16%	10:09
		10.716		2.540	25	8.270	2380	800	4.780	096'2	8.220	0000	0,000	33.890	0.66%	1,08
Carola   Garola   G		200	-	14,940	21.740	19.320	47,840	11,480	25.280	16.070	12.040	20.540	9.780	196,630	3.96%	8:08
Carolio   Caro	Annual Control	532		2,000	2211	1521	0,000	0.000	0000	2.506	0,000	1,000	0.000	8.928	0,18%	0.41
Caroline   0.750   0.000   0.200   0.200   0.000   0	100	-		0.300	9230	0.205	0.710	6,736	0.240	0.300	0.000	0.180	0:1:0	2.618	0.05%	0.12
	BATTERIES E		-	0,000	0.000	0.806	0000	0.750	9000	0.882	0.000	0000	0,000	3.160	7690.0	0.16
	DEEE	力。	41,674			45,911			50,843			41.422		179.850	3.64%	6.36
	-			7007	100.0	0.004	0.000	0,000	0,000	0.018	0.026	SOCID	2000	0.060	\$,00°6	00'0
Corr	_	1	-67	0000	0.361	0000	0000	0,000	d,000	0.000	0.000	0000	0.206	0.567	0.01%	8000
Color   Colo	10000	50.3	-	0000	0000	0.495	0000	0,000	0.194	0000	0.40	0000	6.292	1.424	0.00%	0.07
	-	100	-	9838	9.644	9:009	<b>5.89</b>	215.0	7,519	6.496	5,354	8228	3.344	57.673	1.37%	3,54
	_	-	-	900	1004	9000	0.053	9739	9000	0.026	0.022	a.en	0.017	0.222	9,000	0.01
	_			1.082	0,967	1.286	25.73	150	2,629	1,362	1.619	1,451	1,67	14.368	0.30%	0.60
340.216 274.347 337.139 464.148 638.546 618.009 3554.778 600.264 378.159 464.553 600.846 265.384 4640.741	AUTRES DECHETS	-					17.0	8	fi.		Î			17.000	0,34%	6.79
		1	16 216.24	_	484.118	E3K.54K		_	500.254	378,150	464.503	SDE. #46	265,384	4940,749		S767Z

habitante du SIEEOH SUD QUIERCY 3.546 (\*\*) Base de 21.533 habitants 20.739 habitants de la Com de Com, du Coercy Caussadais· 790 45,727 20,370 -33,250 .T.284 27.000 -8.606 92.834 982'19- 715'18-DEPTENDENCE : 178,240 (\*) Polite estimis

E35.413

409.426 578.190 251 839

408.409

75.54

372.780

NAPPEL DES TORNUCES DELL'ANNES 230,770 397,067 491.919 472,724 432,772 307,923



20190158

Dépense de 10.40 € / hab.

32 583,99 €

147 966.72 €

120 119.02€

27 BAT 70 6 (1)

(1) Dust coor TTC des transports effectods per le Syndicat Départmental des Déchet.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DECHETERIE DE CAUSSADE

charges d'exploitation 2018 - Prestations de Services et Transports CHARGES PEOPLOSTATION IND

				LICTADE OF TRANSPORT	CATION INDEPENDANT	CATION INDEPENDANTES DE L'EXERCICE RIPARTE -	Carried Carrie	17	
	ana	23	PRESTATAR	PRESTATARE DE SERVICE			OC LANCES		
ANNESCE DI	צרכט	DAN				DEPENSES			
	WORK (	ROT LIOD	COLLECTE ET TRANSPORT	TRAITEMENT	COLLECTE ET TRANSPORT €/ TTC	TRAITENENT 6/ TIC	TOTALISATION DES DEPENSES	RECETTES	COUT DES APPORTS
ENCOMBRANTS	3	997.380	STABICAT DEPARTEMENTAL	DROMA SAS	7 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C				
AMEUBLEMENT		199.740	ECO DRIGANISME	ROODRGANISME - ECO NORM (EE	a Company	647780.58 €	95 652.59 E	9.00°	Dépense de 8.63 € / hab.
GRAVATS (7)	-	100	SYNDICAT	William Inc.	Andrews and	And the state of t	<b>3</b> 000€	\$ 496,03 €	11/ 48 P
	-	+	DEPARTEMENTAL	SEMATEC (MONTAUBAN)	2516.00€	3570.21€	\$ 086.21 E	3000	
	W S	200	DEPARTEMENTAL	DRIMIN SAS (MONTECH)	1 161,50€	2314.616			operation of the American
DECHETS VERTS	∑ı	923,260	SYMOICAT DEPARTEMENTAL	APAG ENVIRONNEMENT (OASTE: SAPPAGNII	11 467.50 €		3475.91 €	2030,57.6	Diperse de Gas E Jima.
BOIS	-	31,490	S'MDICAT DEPARTEMENTAL	PLATEFORME BOIS ENERGIE	26 M	-00 seed, 239 E	38463.79 £	000 E	Dépense de 3.47 € /hab.
FERRALLES	<b>E</b>	105.180	FERVERT SARL - (NEGREPELISSE - RZ)	EGREPELISSE - 82)	Collecte, Fenzo	Collema, rentport et tradiement	544.00 €	0.00 £	Dépunse de DAS e That
HURE MOTEUR	D	3717	SEVA-(SAINT ALBON-11)	1 Have - 243	pds en charge ;	lar le prestamire	0.00-€	14 903,23 €	Recette de -134.€ / hab
HULEVEGETALE	-	188			194.70 €	Z71.36 €	460.05 €	3 000	
	-	1	CLEOVIA FONTE - LE SOURN (56)	· LE SOURN (56)	Collecte, transport et traitement	ort et traitement			
BATTERIES		2.948	FERVERT SARL - (NE	RVERT SARL - (NEGREPEI ISSE - RT)	College Personal des Conscient age	Collecte Present and Species	3-000	9.00.€	Recentre de 6.40 € / heb.
333 G	+-	15 26 8			pris en charge par le prestataire	or to prestataine	9000	1 136,37 €	Recette de -0.11 € / hab
CARTONOUSE		+	SW CHEANISME - OCADSE / ECOLOGIC (PARIS)	IZE / ECOLOGIC (PARIS)	Collecte, transport et trattement prits en charge par OCAD3E	ort et fraibement per OCADSE	9000	7 680.63 €	1
	-	+	Soddle COLLECTOR	ACHE COLLECTORS (MORNARIT - 89)	Collecte, transport et traitement à titre groud per le prostateire	nt et traitement lis prostateire	9000€	3000	- 1
	-	0.067	ECO ORGANISME - OCADI	*GANSME - OCADJE / RECYLUM (PARIS)	Collecte, issusport at traitement pris en change par OCADS	it at traffement	9,000	1 8	
- 1	-	925.0	ECC ORGANISME - COREPILE SA	-COREPILE'SA	Collecte, transport et traitement pris en channe par le sement	it et traitement	9900		
TEXTILES	(Z):	54.217	ECD DRGANISME ECD.	ORGANISME ECO TLC - LE RELAIS SI	Coffecte, variable	Cel traitement		0,00€	
DASRI	D.	951.0	ECO ORGANISME - DASTER	E-DACTE	pris en charge per ECG 71.0	ar ECO T.C	3000	0:00€	
D. SPECIFIQUES (C)	-				pris on charge per OASTRU	oer OASTRU	0.00 £	9.00.0	Recette de 0.00 € / nan
-1	+	+	HANDIS SERVICES - (SAINT ALBAN - 31)	Saint alban - 31)	₹ 026.00 €	2.206,17 €	3 282.17 €	818.246	Debarrate de
				TOTAUSE	C) Johnson		+		The libe of 0.22 C /hab.



AR PREFECTURE

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Resu le 26/07/2019

## DECHETERIE DE MOLIERES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

# CHARGES D'EXPLOITATION 2018 - PRESTATIONS DE SERVICES ET TRANSPORTS (CHARGES D'EXPLOITATION INDEPENDANTES DE L'EXERCICE SUDGETARE)

	2/10	830 836 831	PRESTATAIR	PRESTATARE DE SERVICE	DEPE	DEPENSES			
AMEDIE DZ	CETANNES	TOWNOT TOWNOT COLLEC	COLLECTE ET TRÀNBRORT	TRATEMENT	COLLECTE ET TRANSPORT C/TTC	TRATEMENT	TOTALISATION DES DEPENSES	RECEITES	COUT DES APPORTS PAR HABITANT
ENCOMBRANTS	M	128.540	SYNDICAT	CHINAL SAS (MONTECH)	1 \$15,00 €	3 57.55% Of	12 438.78 €	0,00€	Dipense de 4.94 € //sub
AMEUBLEMENT	W W		ECC ORGANISA	ECD ORGANISME - ECO MOBILIER	Collecte, frame pris en cherge pa	Collects, fransport at vallement pris en sherge per ECO INOBILIER	3 aan	14737 €	
GRAVATS (?)	Œ;	88.780	SPADICAT	SEMATEC (WONTAUBAN)	707.00 €	£11.13.€	3 178,13 €	900€	Dipermede 0.484 / hab.
CARTON	<b>D</b> *	3.680	SYNDICAT	DRIMM SAS (ACONTECH)	20220 €	156.64 €	368.84 €	184.63 C	Departments 0.144 ( /hab.
DECHETS VERTS	<b>(2)</b>	64.230	SYNDICAT	APAG ENVRONNEMENT (CASTELSARRASIN)	707.00 €	2.296.65℃	2 \$73.86 €	₽000	Départe de 1,73 € /hab.
BOIS	<b>图·</b>				) DO'O	9000	0.00€	9,000 €	
FERRALLES	P.	32,980	PERVERT SARL.	PERVERT SARL - (NEGREPELISSE - 62)	Coffecte, trensports en charge ;	Collectio, transport of traillement pris on charge par is prestatale	3,000	₹ 836.30 €	Rostede -Late / nen.
HUILE MOTEUR	D	1,000	SEVIA - (SAI	SEVIA - (SAINT ALBAN - 31)	3 08799	#0.50 €	125,40 €	0.00 €	Départe de 0.00 € / hab.
HUILE VEGETALE	画	0.240	CLEOVA FONT	CLEOVA FONTE - LE SOLRN (56)	Collects, traits;	Collects, transport at traitement this gratist par is collecteur sorié	3000	3,00€	
BATTERIES		Q.212	FERVERT SARL - (	FEMERT SARL - NEGREPELISSE - 62)	Colecta, tracep pris en charge i	Colecia, transport et tratament pris en charge par la prestables	0,00 €	26,05 C	Necrote de -0,63 € / Jack
DEEE	·图·	19,036	ECD DRGANISME - OCA	DRGANIŞME - OCADSE / ECOLOGIC (PARIS)	Octacia, transp pris an charge	Oblacta, transport at featurners prie an charge par OCADTE	<b>≥</b> 000	437,876	Recette de -4.1845 / Apt
CARTOUCHES	E H	9000	Société COLLECTO	South COLLECTORS (MORNANT - 69)	Collecte, transp & Rive grantill pr	Colecte, transport et traitement à titre granuit par le presenteire	3000	9000	
LAMPES	业	0000	SOO ORGANIBAS - DO	ORGANDAME - OCADOE / REGYLLIM (PARIS)	Collecte, transp pris en charge	Colecte, transport at halbament pris en charge per OCADNE	9 000	8.00 ¢	
PILES	<b>30</b>	20270	ECD ORGANISM	ECD ORGANISHE - COREPILE SA	Ophecte, transp pris en charge p	Collecte, transport of traitement pris en charge per le presidabre	3 000	9.00.6	
TEXTILES	(5)	3.170	ECO ORGANISME EC	CORRAWISINE ECO T.CLE RELAIS 61	Collecte, transp pris en charge	Collecte, transport at traitement prix on charge par ECO TLC	3 0000	0.00 €	
DASRL	丞	92020	EDO ORGAN	EDO ORGANISME - DASTRI	Collecte, fransport at trattement pris en change per DASTR	ort at tratternant s par DASTRI	\$000	2.00-€	
D. SPECIFIQUES	回	0.728	THADIS BERVICES	PLADIS BETWICES - (SAINT ALBAN - 31)	176,00 €	3 OST 157*	\$ 05.750	\$23.00 €	
	The second			TOTAUX:	C) DOLITE	44 27 O.M. C	£7 842.07 €	7.779.224	Dépense de 3.95€ / Neb.
	1			The state of the s					



\$ 131,00 € (1) Dont coût 77C des trensports effectués par la Syndicat Départemental des Déchets

Dépense de 7.81 € /hats.

8 437.00 €

24 390,39 €

13 092.09 €

\$ 898.30 € (T)

(1) Dom cook TTC des transports effectués par le Syndrat Départemental des Déchen

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DECHETERIE DE MONTPEZAT DE QUERCY

į

charges d'exploitation 2018 - Prestations de services et

	200	83	PRESTATAIR	PRESTATARE DE SERVICE			(Sandara)		
ANNEXE DS	ALEN	BAN			DE	DEPENSES			
	irdes	RAPA TONI COLL	COLLECTE ET TRANSPORT	TRATTEMENT	COLLECTE ET TRANSPORT	TRATEMENT	TOTALISATION DES DEPENSES	RECETTES	COUT DES APPORTS
ENCOMBRANTS	刻	142,080	SYNDICAT	DRIMMISAS					
AMEUBLEMENT	B		ECOORGANISME	ECOORGANISME - ECO MORITED	3120.00€	15473,75 €	18 583.75 E	€ 000	Déperan de 7,825 /fre.
GRAVATS (7)	Ø	8 2	SYNDICAT	Nation 1	pris en charge	Consider a strapport at traitement price on charge per ECD MOBILITIES	9.00.0	↑ Security	
_	9	1	DEPARTEMENTAL	SEMATEC (MONTAUBAN)	\$22,50€	96.03 €	263.634		
	2	11,440	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	DRIMU SAS (MONTECH)	715,00 €	1 2 2 2	3 2000	3 DO 3	Dépense de 0.28 € fhab.
DECHETS YERTS	0	64.500	SYNDICAT	APAG ENVIRONMENENT	1 170,005	3 direne	1218.36 E	FIGURE	Dépense de 0.51 € / 000.
BOIS	<b>©</b>	2,500		(WOODS)	2000	2108,03 ft	3278,03€	0.00 €	Dépense de 1.38 € /hat.
FERRALLES	2	2,430	TOO TOO TOO		3 DOTS9	2.00€	9 00′59	0,00€	
LITTLE C UNCOUNTY	1	1		CONT. (NEGATEPELISSE - 62)	Collecte, trans.	Collecte, transport of trainment pris en charge per le prestancies	4000		
	5	2211	SEVIA - (SAUNT ALBAN - 31)	TALBAN-31}	128.80 €			305581.7	Receiveds -1,34.€ / hab.
HUILE VEGETALE	画	0.480	OLEGALA FONTE.	EOVA FONTE -LE SOURN CEN	College	147.40 €	277.20 €	0,00€	Dépensa de 1.12 € / hab.
BATTERIES		9000	FERMENT CAST	EGT CADI ANTANIAM SALES	attre gratuit par	tiffe grabult parts collecteur spréé	3000€	9,00.€	
95.5	+	1	Wil-1000	SANETELISSE - 823	Collecte, mars pris en change ;	Collecte, transport at traitement pris an charge par le prestabilite	9 000	0,00€	Receipt de pons se
_		STORE :	ECD ORGANISME - OCATA	WISHE - OCADJE / ECOLOGIC (PARIS)	Collecte, transprings prisent charge	Collecte, transport et traitement pris en charge par OCADSE	3.000	19.65	
-		820.0	Sodele COLLECTORS (NORWAYT - 85)	S (NOTENANT - 89)	Collecte, hange	Collecte, transport et traitement è titre groluit par le presidente	3989	3	
	\$ 00 E	9000	ECD ORGANISME - OCADO	MISNE - OCADOE ( RECYLUM (PARIS)	Collecte, transporte	Collecte, transport et traitement	1000	3000	
	_	0000	ECO OPGANISME -	O CHGANISME - COREPILE SA	Collecte, fracep	Collecte, franciscor et trakenent	3000	2000	
TEXPLES	5):	5241	ECO ORGANISME ECO!	GANISME ECO T.C. LE PELAIS 81	Coffede, Purspa	Collecte, Pursport et traitement	3000	300€	
DASRL	_	92370	ECO ORGANISARE - DASTOR	E Oreme	pris on charge par ECO TLC	per ECO TLC	3 000	9 00'0	
D. SPECIFIQUES	+	187			Collecte, Parisport et Tabbenere Dits en change par DASTRI	or at trabament par DASTRI	0.00€	9 00°D	
-		1	I KADIS SERVICES - (S	SERVICES - (SAINT ALBAN-31)	175,00 €	783.52 €	\$35,857 €	\$23,00 €	Départe de la contraction de l
ŝ				TOTAUX:	5 R98 20 4 [1]		+	7	ceperation of the / Neb.



AR PREFECTURE

082-218201135-20190725-190725\_13-DE

Regu le 26/07/2019

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSABAIS DECHETERIE DE SEPTFONDS DECHETERIE DE SEPTFONDS

## CHARGES D'EXPLOYTATION 2013 - PRESTATIONS DE SERVICES ET TRANSPORTS (CHARGES D'EXPLOYATION INDIBERDANTIS DE L'EXBRICE BUDGETARE)

	sol	83	RESTATAR	PRESTATABLE DE SERVICE	DEPE	DEPENSES			
ANIENTE DA	hitzyr/whek	KAPPEL I TOWNAG FOLLECT	COLLECTE ET TRANSPORT	TRATTEMENT	COLLECTE ET TRANSPORT €/TTC	TRAITEMENT	TOTALISATION DES DEPENSES	RECETTES	COUL DES APPORTS PAR HABITANT
ENCOMBRANTS	4	416.280	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	DIGINIM SAS (MONTECH)	4 9/8,00 €	35 280,14 €	40 239.14 €	<b>∌</b> 00°0	Dépense de 7.226 / hak
AMEUBLEMENT	圖		ECD ORGANISM	ECD ORGANISME - ECO MOBILIER	Codects, transp prix en charge pe	Codects, transport et traitement pris en charge per ECO MOBILIER	0.00€	1 1221.7 4	
GRAVATS (*)	砂	240.530	SYNDICAT DEPARTENENTAL	SEMITEC MONTALBAN)	1 688.50 €	3 9/ 988	2 664.95 €	3 000	Dépense de 8.48 € / hah
CARTON	200	6.720	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	DRINM SAS (NONTECH)	202.00 €	181,23 (	383.28 €	180.28 C	Dépents de 1,000 ( /hak
DECHETS VERTS	Ø	22.170	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	APAG ENVIRONNEMENT (CASTELSARRASIN)	3 622.50 €	6 234.31 €	3-13-701 OT	B.00.6	Dipense de 1,81 € //nd
Bois	P.	0000			€ 0000	0.00€	300℃	3,00€	
FERRALLES	图	34.940	FERVERT SARL - (	FERVERT SARL - (NEGREPBLISSE - 82)	Collecte, trying pris en charge p	Collecte, transport et treitennem pris en charge par le praetatales	3.00.0	4 988,07 €	Receits de -435 € / hat.
HULE MOTEUR	D	2:000	SEVIA - (SAR	SEVA - (SANT ALBAN -31)	129.bd €	¥21,00 €	250.60 (	0°00 €	Dépense de 0,05€ /hab
HURLE VEGETALE	回	0380	OLEOWA FORM	OLEOWA FONTE - LE SOURN (99)	Collecte, transp & filtre grateit par	Collecte, Variabort et traitement No gratuit par le collecteur agrèé	<b>&gt;</b> 0000	9000	
BATTERVES		0000	PERVERT SARL -¢	FERVERT SARL - (NEGREPELISSE - 34)	Collecte, trents pris en charge s	Collecte, transport et soblement pris, en charge par le prostosoire	0.00 €	9 00°0	Pacents dis 9.00 € /hab.
3330	语.	21.978	ECO ORGANISME - OCA	ORGANISME - OCACOE / ECOLOGIC (PARIS)	Coffecie, framing prise en charge	Coffecia, banaport at trakement prise en change per OCAD3E	0.00 €	\$ 36788 S	Receiteds -0.54 € /heb.
CARTOUCHES	T <sub>i</sub>	0.010	Sodile Collecto	Sockie COLLECTORS (LICRICANT - 69)	Colucia, transp à filre grafult p	Colacte, transport at traitement à filtre grattit per le prestateire	B,00,0	Q.00.€	
LAMPES	3	0.000	ECD ORGANISME - OCA	ORGANISME - OCADGE / RECYLUM (PARIS)	Collecte, transp pris en cherge	Collecte, transport at traitement pris en charge per OCAD3E	200€	<b>3</b> 00'0	
PILES	224	9.7 19.	HOLORGANISH	BOO ORGANISME - COMEPILESA	Colacie, transp pris encharge p	Collecte, transport at traillament pris enchange par la predialaire	3,00,€	> 0000	
TEXTILES		27012	ECO ORGANISME BC	ECO ORGANISME ECO T.C LE RELAIS 81	Cohecle, tramp pris.en charge	Cohecie, usrupon et traitement pris en charge per ECO TI,C	מיסם כ	ð 95°0	
DASRI	<b>1</b>	2000	EDO ORGANI	EDO ORGANISME - DASTRI	Collecte, transp pris en charge	Colecte, bansport et trattement pris en shargs per DASTRU	3,00,€	9 00'0	
ECHETS SPECIFIQUES	꺯	1977	TRIADIS SERVICES	PRADYS SERVICES - (SABIT ALBAN - 31)	704.00 €	2729.48 €	3 433.48 €	#22,00 €	Dispurse de 0.46 € / hab.
				TOTAUX:	(5) DOLEGA??	AS 805.27 €	57 079.07 €	9 571.64 €	Dépense de 8,53 € / Neb.

10 SAG.00-€

[1] Dont cold TTC des transports effectués par la Syndicat Départemental des Déchets



Déprise de 9,16 € / heb.

56365.85 €

251 777.73 €

202 922 03 £ (1)

48 855.70 € (T) 46 960,50 €

(1) Dont code TTC des transports effectiés par le Syndicat Département des Déchris

# DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

CHANGES D'EXPLOITATION 2018 - PRESTATIONS DE SERVICES ET 1PAJ

				(CHARGES DESCRIOTS	ATION DATES	THOUSE SERVICES ET TRANSPORTS	FT TRANSPOR	£	
	10	83	PRESTATAIO	PRESTATAINE DE COMMA	NAME OF THE PARTY	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	DOMETASTOCK	1	
AWRENE DS	şıcı	(VO)	1	E DE SERVICE	日	DEPENSES			
	Viole	RAPP TONI	COLLECTE ET TRANSPORT	TRAITEMENT	COLLECTE ET	TRATTEMENT	TOTALISATION	RECEITES	- 8
ENCOMBRANTS					ETTC	<b>€/7T</b> C	STATE OF THE STATE	_	_
		1423.280	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	CMONTECH)	20 492.00 €	246 848			
_		199.740	ECD ORGANISME	ECO ORGANISME - ECO MOBILIER	Collecte, trans	port of trailement	106 840,23 €	9 0000	Odpense de 7.75 € / hab.
GRAVATS (*)	<b>a</b>	1108.425	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	September 1	pris en charge s	PATS OF CHANGE DON ECO MOBILLIER	9,000€	10.964.48.E	Recette de -8.56 € / Ineb.
CARTON	别	27.77	SYNDICAT DEPARTMENT	Tomacou	5412,00 €	5 075.83 €	10 487,83 €	0.00€	Disperse de constante
DECHETS VIEW	-			ONONTECH)	2.220.50 €	3 155,89 €	20, 3675		- 1
200		1202.260	SYNDICAT DEPARTEMENTAL	APAG ENVIRONNEMENT	2 47 457 On C		3 61 700	2 945.62 €	Depende de 0.252 € / neb
BOIS	<b>D</b> .	33,900	STNDICAT OFFARTEMENTAL	PLATEPORME BOUS ENERGIE		37 655.88 €	54 822.89 €	G.00 €	Dépense de 2.55 € /heb.
FERRALLES (	榎	196,530	- 4	DE NEGREPELISSE	3-00°809	∌ 00°6	<b>€03.00 €</b>	3.00€	Dépetres de O.03 € Zhan
HUKLE MOTEUR	D	202	OPUA - Keahar	Constant of the constant of th	Collecte, fransp pris en charge p	Collecte, transport et trainiment pris en charge per le presiataire	0.00 €	27 746.10 E	Recente the -4.28 & / flash
HUILE VEGETALE	-	2,610	CLECKAR FORMS 11	ALEGAN - 31)	519,20€	620,25 €	7 119.45 €	9,00,0	Dépense de 0,08 € / neb
BATTERIES	+-	1	200	LE SOURN (56)	Collecte, fransp 2 fftre graduit per i	Collecte, stansport of trademan, fith gratist parie collecteur agrée	3,000	9000	
_		G C	PERVERT SARL-(NEGREPELISSE - 82)	GREPELISSE - 82)	Collocie, transp.	Collecte, transport et maitament			reconte de 0,00 € /hab.
DEEE	圖	179,850	ECO ORGANISME - ECOLOGIC (PARIS)	OLOGIC (PARIS)	Pris en charge p	pris en charge per le presignire	3-00°C	1 282.02 €	Receite de -0.06 € / hab.
CARTOUCHES		0.080	Southly DO 12 Property		pris un charge per OCADSE	per OCALDE	0.00€	₽ B40.41 €	Receive de -0.48 € / kap
LAMPER	+	+	(MOHONANT - 69)	(MOROVANT - 69)	Coffecta, transport at trattement # 10re gratoft per le presistation	ort et traitement I' le presistaire	9,00,€	0.00%	
2	-	- H	ECO ORGANISME - RECYLLIM (PARIS)	ECYLLIN (PARIS)	Collecte, Itemport, et trailement pris en chance par DCabne	of thislement on Oceans	9000		
_		1531	ECD ORGANISME - COREPILE SA	COREPILESA	Collecte, fransport at trafferment prife on chame navie conserved	ut ak traflernen)	200	over .	
	_	67.673	ECO ORGANISME ECO TLC. LE RELAIS 21	LC - LE RELAIS 21	Objects, Paraport et trafament ork en channe on Endernera	d et kollement		3 OG 0	
DAS.R.I.	-	2270	ECO CRGANISME - DASTRI	E-DASTRI	Collecte, Variation of Indiament	of the transferrence of the tr	3 00°n	9.00€	
D. SPECIFIQUES HO		14.985	TRACIS SERVICES - ISABUT ALBAM - 241	INT APRAS. 201	pris en charge per DASTRU	Per DASTRU	0.00 E	<b>3-00</b> 70	
AUTRES DECHETS	1	meumadques, America		(10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-1	2112.00 €	6 150.67 €	3 297.67 €	3587.24 €	Dépende de 0.224 / Nab
	-			1	254,00 €	3 535.48 €	4 D89.48 C	9.00.€	Départe de Ories /h.r.
(1) Dane,	١			TOTAUX	48 855.70 € (T)	202 922.03 € (1)			



### **COMMUNE DE MOLIERES**

### DÉLIBERATION N° 190725\_14 DU 25 JUILLET 2019

### DETECTION ET GEO REFERENCEMENT DES RESEAUX

SENSIBLES – CONVENTION AVEC LE SDE 82 (4-1-1)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les obligations faites aux maîtres d'ouvrages et aux exploitants de réseaux en matière d'instruction des demandes de travaux au voisinage de réseaux existants, issues de la loi « antiendommagement des réseaux » et applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La commune est concernée à plus d'un titre pour la mise en œuvre de ces dispositions et tout particulièrement en tant qu'exploitante de ses réseaux d'éclairage public. Ces réseaux étant classés sensibles pour la sécurité, le cadre réglementaire impose leur géo-référencement en classe A (précision de 40 cm).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de mutualisation du SDE 82 sur cette thématique, qui assure pour les communes qui le souhaitent, le levé individuel ou conjoint de divers réseaux (éclairage public ou chaleur).

Les coûts de prestation de l'entreprise Tecnisol, titulaire du marché du SDE 82 pour une durée de 4 ans, sont présentés dans le bordereau des prix unitaires suivant :

N° d'article	Prestation	Unité de prix	Prix €HT
1	Détection et géo-référencement réseau éclairage public aérien, comprenant la remise des fichiers numériques et papiers (2 exemplaires)	Mètre linéaire	0,16 €
2	Détection et géo-référencement réseau éclairage public souterrain (par procédé non intrusif), comprenant la remise des fichiers numériques et papiers (2 exemplaires)	Mètre linéaire	0,32€
3	Détection et géo-référencement réseau de chaleur (par procédé non intrusif), comprenant la remise des fichiers numériques et papiers (2 exemplaires)	Mètre linéaire	0,41€
4	Réunion de démarrage sur site, comprenant la remise du compte-rendu de réunion	Forfait	145,00 €
5	Réunion de restitution sur site	Forfait	125,00 €

Le SDE 82 assurera une prise en charge de l'étude à hauteur de 25%. La part restante sera portée à la charge de la commune soit 75% du montant TTC (frais d'honoraires de 3,5% du montant HT inclus), sous réserve de la non perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Au vu des éléments qui précèdent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De confier au SDE 82 la détection et le géo-référencement des réseaux sensibles d'éclairage public ;
- D'approuver les modalités administratives, techniques et financières de la convention pour la détection et le géo-référencement des réseaux d'éclairage public et de chaleur jointe en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la convention établie entre la commune et le SDE 82.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier au SDE 82 la détection et le géo-référencement des réseaux sensibles d'éclairage public ;
- D'approuver les modalités administratives, techniques et financières de la convention pour la détection et le géo-référencement des réseaux d'éclairage public et de chaleur jointe en annexe à la présente délibération;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la convention établie entre la commune et le SDE 82.

AR PREFECTURE

082-218201135-20190725-190725\_14-DE Regu le 26/07/2019



Syndicat Départemental d'ENERGIE de Tarn-et-Garonne

CONVENTION POUR LA REALISATION DE LA DETECTION ET DU GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE CHALEUR



082-218201135-20190725-190725\_14-DE

Regu le 26/07/2019

### ENVENTION POUR LA BETECTION ET LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE CHALEUR

### Entre:

Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, mandataire 78 avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN Désigné ci-après le SDE 82 Représenté par Monsieur Robert DESCAZEAUX, Président

### Et

La Commune de Représentée par Monsieur ou Madame ...., le Maire Désignée cl-après la collectivité

### **CONSIDERANT:**

- ☑ Les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-ef-Garonne (SDE 82) du 9 mars 2017 ;
- La délibération du Comité syndical en date du 12 avril 2018
- La délibération du conseil municipal de .... en date du ... autorisant le maire à signer la présente convention ;

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### Préambule

Les obligations faites aux maîtres d'ouvrages et aux exploitants des réseaux en matière d'instruction des demandes de travaux au voisinage de réseaux existants sont d'application depuis le 1er juillet 2012, issues de la loi « anti-endommagement » et de son décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011.

loi « anti-endommagement » et de son décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011.

La commune de ... est concernée à plus d'un titre pour la mise en œuvre de ces dispositions et tout particulièrement en tant qu'exploitante de ses réseaux d'éclairage public (EP) et de réseau de chaleur le cas échéant.

En effet, ces réseaux figurent pami ceux classés sensibles pour la sécurité. La commune, au regard de la législation, est l'exploitante des infrastructures puisqu'elle assure les différents actes d'exploitations (souscription des contrats d'énergie, mise en service, gestion des allumages et extinctions, intégration dans son patrimoine d'ouvrages réalisés par des aménageurs privés...).

En tant que telle, elle doit répondre à ces obligations en enregistrant, sous format numérique spécifique, l'ensemblé de ses réseaux auprès du téléservice INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) au plus tard le :

- 1er janvier 2019
- 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Par ailleurs, il revient à la commune d'instruire toute déclaration de travaux entrant dans la zone d'implantation de ses ouvrages existants en communiquant aux demandeurs le plan le plus précis possible des ouvrages.

Ces mesures complexes et lourdes de gestion imposent au préalable de connaître la localisation de ces réseaux.

Dans le cadre de ses missions, le SDE 82 engage une démarche de mutualisation sur cette thématique et porte et assure, pour les communes qui le souhaitent, le levé individuel ou conjoint de divers réseaux (EP ou chaleur).

### CECI EXPOSE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Le SDE 82 ne peut garantir l'obtention des résultats des opérations dans les délais légaux imposés par l'article 219 de la loi 2010788 du 12 juillet 2010 et du décret n°20111241 du 05 octobre 2011. En revanche, le SDE 82 est garant du projet et saura justifier, au nom de la collectivité, d'une programmation prouvant un effort certain afin de se mettre en conformité avec la législation.

### AR PREFECTURE

082-218201135-20190725-190725\_14-DE Regu le 26/07/2019

### Article 1 - Objet de la convention

Cette convention a pour objet de mener à bien une mission de détection et de géo-référencement du réseau d'éclairage public (et des réseaux de chaleur le cas échéant) pour le compte de la commune de ....

L'opération se déroulera dans les limites administratives de la collectivité sur les périmètres qui ont été identifiés par la commune lors de la remise des éléments décrivant le réseau éclairage public (et ou de chaleur).

Les réseaux d'éclairage public souterrains et aériens seront géo-localisés ainsi que toutes les émergences du réseau. Il en sera de même pour les réseaux de chaleur souterrains le cas échéant.

### Article 2 - Modalités organisationnelles

- Engagement de la collectivité
  - Définition du besoin par identification et localisation des réseaux à étudier;
     La collectivité fournit au SDE 82 les éléments d'informations nécessaires à l'exécution de l'étude : inventaire papier/dwg ou SIG des ouvrages, synoptique du réseau souterrain et plans de récolement des travaux réalisés : à minima la localisation des armoires de commandes
  - Mise à disposition du SDE 82 d'un référent interne
  - Engagement à délivrer les autorisations nécessaires aux opérations sur sites dans les meilleurs délais
  - Acceptation qu'un éventuel marquage au sol temporaire ou des investigations intrusives par fouille ouverte soient effectués dans le périmètre des opérations de détection
- Engagement du SDE 82
  - Détection et géo-référencement du réseau d'éclairage public (et des réseaux de chaleur le cas échéant)
  - Contrôle de la qualité des résultats
  - Transmission, à l'issue de l'étude, du bilan du géo référencement selon les formats à disposition à savoir :
    - SIG de type Shape ou Sqlite
    - DAO type dwg
    - PDF
    - Excel
    - Papier

### Article 3 - Conditions financières et recouvrement

	Commune ne percevant pas la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :
	La prestation est financée par le SDE 82 à hauteur de 25% du montant TTC. Les 75% restants sont à la charge
- 14	La prestation est financée par le SDE 82 à hauteur de 25% du montant TTC. Les 75% restants sont à la charge de la commune, majorés des honoraires de 3,5%.

☐ Commune percevant la taxe	sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : 100% par la commune majorée des honoraires de 3,5%.	
La prestation est financée à	100% par la commune majorée des honoraires de 3,5%.	

La participation financière du géo-référencement sera versée en une seule fois, à l'issue de la réalisation pour un coût forfaitaire au mètre linéaire (ml) selon le détail suivant :

Nature de réseau	Linéaire estimé	Coût au ml
Réseau EP aérien		
Réseau EP souterrain		
Réseau de chaleur souterrain		

Sur la base du linéaire estimé à la date d'établissement de la présente convention, le coût prévisionnel s'élèverait à ...... € TTC.

Le montant définitif ne pourra en effet être connu qu'après réalisation des prestations et établi selon les quantitatifs réellement identifiés.

### AR PREFECTURE

082-218201135-20190725-190725\_14-DE Regu le 26/07/2019

### Article 4 - Achèvement de la mission

La présente convention s'éteindra de plein droit à la date du versement effectif de la participation par la commune au SDE 82.

Fait à ....., en deux exemplaires, le

Le maire de la Commune

Le Président du SDE 82



### **COMMUNE DE MOLIERES**

### DÉLIBERATION N° 190725\_15 DU 25 JUILLET 2019

### CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU 01 SEPTEMBRE 2019 (article 3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) (4-1-1)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des besoins identifiés au sein des services techniques au niveau de l'école et des équipements communaux, qu'il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet au sein des services technique et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi suivant :

Période	Nombre	Catégorie	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 août 2020	1	С	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	15 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Après en avoir délibéré

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Décident de créer, pour la période du 01 Septembre 2019 au 31 août 2020, un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires (Cf tableau).

Période	Nombre d'emploi	Catégorie	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 août 2020	1	С	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	15 heures

Chargent Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, signer le contrat et les éventuels avenants.

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et au règlement des charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

_		
	REPERTOIRE SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2019	
N.	Objet	Folio
N° 1	DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT N° 2019 -023 à 027 (5-4-1)	20190106-111
N° 2	BUDGET GENERAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR (7-1-2)	20190111 -114
N° 3	BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR (7-1-2)	20190114 - 115
N° 4	DECICION MODIFICATIVE N° 2 (7-1-2)	20190116
N° 5	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019	20190117
N° 6	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRE DU PRESTATAIRE ALSH-ALAE (4-1-9)	20190117 -119
N° 7	SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS (4-1-3)	20190120
N° 8	MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 01 SEPTEMBRE 2019 (4-1-2)	20190121
N° 9	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 01 NOVEMBRE 2019 (4-1-1)	20190121 - 122
N° 10	FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL (5-7-8)	20190122 - 123
N° 11	DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL AU NIVEAU DES LIEUX-DITS "BORDE BASSE" ET "RAZAC"	20190124
N° 12	RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2018 (5-7-8)	20190124 - 129
N°13	RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS - EXERCICE 2018 (5-7-8)	20190130 - 160
	DETECTION ET GEO REFERENCEMENT DES RESEAUX SENSIBLES - CONVENTION AVEC LE SDE (4-1-1)	20190160 - 163
N° 15	CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU 01 SEPTEMBRE 2019 (4-1-1)	20190163
QD	VITESSE DE CIRCULATION DANS LE HAMEAU DE ST AMANS	20190164
QD	NSTALLATION DE PANNEAUX BOURG-CENTRE A L'ENTREE DU VILLAGE	20190164
$\dashv$	FIN DES TRAVAUX DE LA SALLE MULTI-USAGES	20190164
-	DECISION D'ATTRIBUTION DETR 2019	20190164
QD I	PLATEFORME DE MISE EN RELATION PROFESSIONNELLE POUR LE COMMERCE DE PROXIMITE	20190164

### VITESSE DE CIRCULATION DANS LE HAMEAU DE ST AMANS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs administrés se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans le hameau de St Amans malgré le ralentisseur. Après discussion, il serait envisagé pour la sécurité des enfants, d'investir en fin d'année dans un chemin piétonnier réalisé en régie ainsi que dans l'installation d'un éclairage public autonome solaire.

### <u>INSTALLATION DE PANNEAUX BOURG-CENTRE A l'ENTREE DU</u> VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération n° CP/2019-JUILL/11.10 du 19 juillet 2019 de la Région Occitanie que le contrat Bourg-Centre a été approuvé. Un prestataire sera missionner pour procéder à l'installation de panneaux à l'entrée du village afin d'informer les citoyens du soutien de la région.

### FIN DES TRAVAUX DE LA SALLE MULTI-USAGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date de la fin des travaux concernant la salle multi-usages est prévue pour fin août 2019. La commission de sécurité est fixée au mardi 03 septembre. Monsieur le Maire indique que l'inauguration est envisagée début octobre 2019.

### **DECISION D'ATTRIBUTION DETR 2019**

Par courrier du 16 juillet 2019 reçu de la préfecture, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision d'attribution des subventions DETR 2019 pour :

- L'aménagement d'un chemin piétonnier à l'entrée nord du village pour un montant de 33 200 euros
- La rénovation de l'esplanade des promenades pour un montant de 18 000 euros

Monsieur le Maire indique que pour la subvention de la mise en accessibilité de la mairie, il n'a pas été possible de retenir la demande du fait que la collectivité avait déjà plusieurs projets pour l'année 2019. Il mentionne que le projet sera de nouveau examiné à l'occasion de l'exercice de seconde répartition de la DETR 2019 qui débutera au mois de septembre prochain.

### PLATEFORME DE MISE EN RELATION PROFESSIONNELLE POUR LE COMMERCE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire informe qu'une plateforme accessible depuis le site de la commune a été mise en place pour favoriser l'implantation de commerces dans le village. Cet outil permet le ciblage et la prise de contact avec les enseignes commerciales et l'identification de nouveaux porteurs de projet locaux.

### COMMUNE DE MOLIÈRES SÉANCE DU 25 JUILLET 2019 SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

SAHUC Jean-Francis	
NOYER Roland	
COURDESSES Danielle	
SBARDELLINI Marie-Pierre	
FERRER Marie-Hélène	
COURDESSES Roland	
KIEFFER-ANDURAND Josiane	
LAVERGNE Pierre	
LAFLORENTIE Claire	Absente
CAMMAS Pierre	
BELREPAYRE Rémi	
VALETTE Michèle	
GEFFRÉ Laurent	Absent
CHALVET Martine	Excusée pouvoir à Belrepayre Rémy
GUGLIELMET Jérôme	Excusé